

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.885
30 octobre 1957
FRANCAIS

Douzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQUIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le mercredi 30 octobre 1957, à 15 heures.

Président : M. ABDOH (Iran)

Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements; conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive /point 24 de l'ordre du jour/ (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Krishna Menon	(Inde)
M. Moch	(France)
M. Kouznetsov	(URSS)
M. Matsudaira	(Japon)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.885. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMEES ET DE TOUS LES ARMEMENTS; CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A L'HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE :

- a) RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT
- b) AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT ET DE SON SOUS-COMITE
- c) ACTION COLLECTIVE D'INFORMATION DESTINEE A ECLAIRER LES PEUPLES SUR LES DANGERS DE LA COURSE AUX ARMEMENTS, PRINCIPALEMENT SUR LES EFFETS DESTRUCTIFS DES ARMES MODERNES
- d) CESSATION DES ESSAIS D'ARMES ATOMIQUES ET D'ARMES A L'HYDROGENE, SOUS CONTROLE INTERNATIONAL (suite)

M. Krishna LENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Lors de ma première et préliminaire intervention dans la discussion sur le désarmement, j'ai cru de mon devoir de déclarer que c'était vers cette Assemblée que se tournait le monde anxieux de voir quelques progrès accomplis en matière de désarmement.

Au cours du débat qui s'est institué devant l'Assemblée générale, de nombreux orateurs et, en particulier, le Premier ministre du Canada, ont exprimé l'espoir que notre session actuelle soit qualifiée dans l'avenir d'Assemblée du désarmement. Dans ma première intervention, j'ai déclaré également que ma délégation eût préféré intervenir dans ce débat après avoir entendu les membres du Sous-Comité du désarmement, notamment le représentant de la France. Je tiens à exprimer le regret de n'avoir pu être présent à la séance de la Première Commission lorsque M. Jules Koch a fait sa déclaration. Ce n'est point là de ma part manque de courtoisie, mais j'étais malheureusement retenu par ailleurs. Cependant, j'ai étudié très attentivement le discours de M. Koch.

Une grande partie de l'intervention du représentant de la France a été consacrée aux arguments que j'ai présentés devant cette Assemblée. M. Koch a attaqué à sa racine le problème du désarmement, il a discuté de la manière dont nous devrions l'aborder au moment présent ainsi que du rôle de l'Assemblée générale dont il a dit qu'il était important. Le représentant de la France, je l'espère, me pardonnera donc si j'utilise de nombreux extraits de sa déclaration. Sous de nombreux aspects, celle-ci rejoint ma propre argumentation, mais si les idées sont souvent les mêmes, nos conclusions diffèrent parfois.

II. Krishna Menon (Inde)

II. Koch a déclaré :

"Jamais le bescin de paix désarmée n'a été aussi profondément ressenti qu'en cette époque où, en cas de conflit, les avant-postes et les premières lignes de naguère s'étendraient à toute la surface du globe. Jamais le désarmement n'a été aussi méticuleusement étudié qu'au cours de la demi-année de session du Sous-Comité de Londres, ni l'espoir aussi grand de prolonger dans les faits l'esprit de Genève. Jamais en conséquence la déception n'apparut si vive qu'au lendemain de notre récent ajournement."

(A/C.1/FV.877, p. 2).

Je demande avec le plus grand respect si le besoin de paix désarmée a jamais été ressenti aussi profondément qu'aujourd'hui et si, en cas de conflit, les avant-postes et les premières lignes de naguère ne s'étendraient pas au monde entier. La désillusion est-elle une réponse ou n'est-ce pas d'un état d'esprit dont il convient de saisir l'Assemblée? Les deux parties d'un tel argument, dans une certaine mesure, ne semblent pas pouvoir s'allier. Dans son intervention initiale, ma délégation a déclaré que ce dont nous discussions en réalité, sous le nom de désarmement, était la survivance même de la civilisation telle que nous la comprenons. C'est là une autre manière d'exprimer la même idée.

Le représentant de la France a ensuite fait allusion à nos débats et c'est là un sujet fort important parce que, dans notre intervention première, nous avons déjà dit, en respectant les idées de tous les membres de cette Assemblée, qu'il s'agissait là d'un problème qu'il fallait reviser dans un sens nouveau, qu'il ne convenait pas de le concevoir sur la base d'idées politiques ou partisanses. Ce qui est en cause est si grave et si vital pour la survie de la race humaine que, même au risque de modifier nos théories antérieures, il était nécessaire pour nous d'aborder le problème dans un esprit nouveau.

A cet égard, ma délégation a estimé que la Commission du désarmement elle-même avait cessé d'exister et était simplement devenue une sorte de boîte aux lettres. Le Sous-Comité du désarmement a travaillé longuement et avec ardeur, mais il n'a pu aboutir à aucun accord. Cependant, au même moment, ainsi que M. Lodge l'a souligné, des zones d'accord se sont dessinées. On peut dire que, à un certain niveau, les diverses thèses ont été près les unes des autres, puis la méfiance les a séparées à nouveau. Mais le point sur lequel j'ai insisté

M. Krishna Menon (Inde)

est que c'est là une de ces occasions où l'opinion publique mondiale, les gouvernements des grandes et petites nations, quels que soient leur prestige et leur puissance économique et politique, avaient la même responsabilité non point de trouver une solution, mais d'aller de l'avant et de ne pas s'abandonner aux déceptions.

Que nous a-t-on dit ? On nous a dit qu'en raison des travaux du Sous-Comité de Londres, tout cela, suivant M. Moch, limite nécessairement le rôle de notre Assemblée. Or le rôle de cette Assemblée ne peut être limité par quoi que ce soit ni par personne, sinon par l'Assemblée elle-même. M. Moch a dit que nous devions examiner la situation objectivement et non comme nous souhaiterions qu'elle soit. C'est là ce que l'Assemblée est supposée faire. Mais M. Moch a poursuivi en ces termes :

"Un fait s'impose à nos esprits : soixante et onze réunions officielles du Comité et d'assez nombreux entretiens entre chefs de délégation n'ont permis de rédiger aucun accord... même après divers rapprochements des thèses, que M. Cabot Lodge a eu raison de souligner. Or, parmi les cinq membres du Sous-Comité, figurent les quatre Puissances qui porteront seules la responsabilité des premières mesures de désarmement..." (Ibid).

Ma délégation à maintes reprises, a souligné qu'aussi longtemps qu'un accord ne sera pas conclu entre ces grandes Puissances, il ne saurait y avoir de désarmement dans le monde. C'est pourquoi nous ne sommes pas en désaccord sur ce point. Il est peut-être vrai qu'il appartient à ces Puissances de prendre les premières mesures de désarmement mais, en même temps, l'Assemblée générale ne doit-elle pas suivre une certaine ligne politique et n'a-t-elle pas le devoir de s'inspirer de la nécessaire expression de l'opinion publique et de l'influence qu'à cet égard elle peut exercer? M. Moch a dit ensuite :

"... Nul d'entre nous ne saurait donc raisonnablement espérer que l'accord, provisoirement différé entre ces Etats après de longues négociations à cinq, puisse soudain surgir d'une brève discussion à quatre-vingt-deux..." (Ibid).

Si tel est le cas, quelle est donc l'utilité du rapport de la Commission du désarmement ? On nous dit en effet que, pendant plusieurs mois, au cours de soixante et onze réunions, le problème a été étudié dans le plus grand détail.

Les membres du Sous-Comité connaissent tous les aspects de ce problème, ils n'ont pu aboutir à un accord et, en conséquence, nous dit-on, nous n'y parviendrons pas davantage. C'est pourquoi le représentant de la France, avec toute sa sagesse et toute son expérience, nous prévient :

"Ecartons à regret l'hypothèse d'une unanimité sur la substance du problème..." (Ibid).

C'est bien là la déclaration la plus inquiétante qui puisse être faite à une personne comme moi. Le représentant de la France a poursuivi :

"... L'Assemblée, cette année, devra opter et émettre un vote de majorité, malgré les graves inconvénients de l'absence d'unanimité que M. Krishna Menon a soulignés à juste titre". (Ibid)

Si l'on nous dit que la responsabilité essentielle du désarmement repose sur les seules quatre grandes Puissances et si, en même temps, on nous dit que ces dernières ne sont pas d'accord, qu'en conséquence nous devons faire confiance à trois d'entre elles pour aboutir à une décision, comment peut-on concilier ces deux éléments?

D'une part, affirme-t-on, un accord doit intervenir entre les quatre grandes Puissances. Or un tel accord fait défaut. Ainsi, au lieu de mettre des obstacles à l'adoption de nouvelles mesures susceptibles d'amener à un accord, l'Assemblée est invitée à dire qu'il ne peut y avoir unanimité; nous devons écarter cette idée en ce qui concerne le fond du problème : "... l'Assemblée... devra opter et émettre un vote de majorité, malgré les graves inconvénients de l'absence d'unanimité...".

M. Krishna Menon (Inde)

J'ai le plus grand respect pour le représentant de la France. Nous connaissons son dévouement ardent à la cause du désarmement et l'expérience dont il a toujours fait preuve. Il nous dit que, dans ce domaine, en dépit de vicissitudes politiques, les négociations se sont poursuivies pendant des années selon une ligne politique française de désarmement restée inchangée. Je ne le conteste pas. Mais on nous dit également qu'il n'est pas possible à l'Assemblée, à aucun moment, d'estimer que les impasses sont impossibles. Cependant l'Assemblée connaît les impasses. Nous avons des expédients pour passer outre aux difficultés. Je pourrais citer des exemples et des précédents. Ce que je critique, c'est la conception du problème.

M. Moch, à la page 6 du compte rendu de la séance du 22 octobre, nous dit qu'il prescrit à l'Assemblée certains principes d'action et il en définit le rôle. Trois rôles nous sont précisés. Tout d'abord, les Membres, individuellement peuvent présenter des suggestions. Mais cela va de soi; c'est le droit de tous les Etats souverains. Par la poste, on peut toujours adresser des communications. On nous dit : "Nous les accueillerons avec joie, ayant conscience d'avoir sans doute omis, malgré nos soixante et onze séances de travail, certains aspects du problème". (A/C.1/PV.877, p.6) Eh bien! Cela encore est en désaccord avec l'idée qu'aucune autre influence extérieure ne devrait jouer dans l'examen du problème du désarmement.

Puis on nous dit : "Collectivement ensuite, l'Assemblée bercera l'inquiétude humaine d'un chant d'espérance, de confiance en la sagesse des hommes, de volonté de réaliser tout ce qui peut l'être raisonnablement et sans délai". (Ibid.) Mais comment l'Assemblée pourrait-elle agir ainsi alors que l'on nous dit qu'il faut se contenter de l'opinion de la majorité? D'une part, on nous demande de prendre acte de l'impossibilité dans laquelle se trouve le Sous-Comité de se mettre d'accord; d'autre part, on nous demande de faire appel à l'opinion publique mondiale pour qu'elle ait confiance en la sagesse humaine. Enfin, l'Assemblée devra, cette année, nous dit-on, faire un choix. Deux voies au moins lui sont offertes. Je prétends, pour ma part, qu'il n'y en a qu'une : celle du désarmement. Une synthèse apparaît pour l'heure impossible, a déclaré le représentant de la France. M. Moch était à l'origine de cette idée de la synthèse. Or, dans son intervention du 22 octobre, il s'est exprimé ainsi :

M. Krishna Menon (Inde)

" Une synthèse apparaît pour l'heure impossible. Je le dis avec regret, moi qui, au cours de toutes ces longues années, me suis constamment efforcé de réaliser les nécessaires conciliations. Je n'abandonne pas cette tâche. Mais, pour la reprendre, il faut savoir attendre des circonstances plus favorables qu'au lendemain de la longue session de Londres. Notre devoir immédiat est de faire connaître le sentiment des Nations Unies, c'est-à-dire d'opter entre deux conceptions principales, d'affirmer une position de majorité." (A/C.1/PV.877, p.6)

Mon gouvernement estime que ce ne serait pas contribuer aux négociations que de demander à l'Assemblée de marquer de son sceau le désaccord du Sous-Comité. Cela n'a rien à voir avec la question de savoir si une proposition est plus méritoire qu'une autre. En conséquence, si l'Assemblée appuie une thèse, que ce soit la thèse minoritaire ou majoritaire, cela ne fait pas de différence. Le stade subséquent des négociations deviendra plus difficile. Le représentant de la France demande à l'Assemblée d'approuver le désaccord du Sous-Comité à la majorité et d'affirmer une position de majorité. Mais je crois qu'il ne faut pas, ici, approuver le désaccord. Nous sommes censés harmoniser les thèses.

Je prétends qu'il n'y a pas de désaccord définitif sur les propositions de désarmement. Je veux simplement démontrer que notre travail ici ne consiste pas à reléguer la Commission du désarmement et ses travaux. Le mandat de l'Assemblée est différent. Cet organe a un rôle décisif à jouer.

Au cours de ma première intervention, j'ai dit que ce n'était pas le moment d'examiner les projets de résolution, mais que tous les aspects du problème du désarmement devraient être évoqués dans la discussion générale. Ce qui nous intéresse maintenant, c'est la proposition belge. Ma délégation l'accueille avec faveur et désire présenter quelques observations à son sujet. Bien que nous examinions ce projet de résolution avec sympathie, si la diffusion des renseignements équivaut à un nouvel attermolement - j'ai souligné déjà les contradictions qui existent dans le domaine scientifique - cela reviendra à dire que la course aux armements n'est pas tellement dangereuse et que le désarmement ne s'impose pas. Cette réserve faite, ma délégation est prête à appuyer l'idée de la proposition belge, car, en dernière instance, c'est l'opinion publique mondiale qui fait pression sur nous tous.

M. Krishna Menon (Inde)

La question suivante est celle des explosions nucléaires expérimentales. A cet égard, le représentant de la France a déclaré ce qui suit :

"J'aborde le point crucial : l'arrêt isolé des expériences, suprême espoir de la délégation soviétique. Champ de bataille judicieusement choisi, où s'affrontent passionnels et rationnels." (A/C.1/PV.877, p. 16)

Je suis très heureux que le représentant de la France ait fait allusion à ce que j'avais dit au sujet des explosions nucléaires expérimentales. Mais j'estime de mon devoir d'expliquer l'attitude de mon gouvernement.

Dès 1954, cette proposition de suspension des expériences nucléaires avait été faite par l'Inde, bien avant que l'Union soviétique se prononce en sa faveur. Si, lorsque nous appuyons la proposition de suspension des expériences nucléaires, on nous accuse d'être animés par des mobiles politiques, je répondrai que nous ne sommes pas les seuls. L'opinion publique mondiale nous suit. L'Institut Gallup a montré qu'un changement radical s'était produit dans l'opinion publique à l'égard des expériences atomiques ou à l'hydrogène. Soixante-trois pour cent de l'opinion sont maintenant en faveur de l'arrêt de ces expériences. Dès 1954, il y avait un mouvement d'opinion en faveur de la suspension, mais il n'était, à l'époque, que de vingt pour cent. En Scandinavie, il y a unanimité à cet égard. Dans les grandes villes, Oslo, Bergen, etc., des pétitions ont été signées et le public attendait pendant des heures, simplement pour manifester son opposition à la poursuite des expériences nucléaires.

Depuis des semaines, on nous dit que l'accroissement de la radioactivité dû aux retombées nucléaires est tel qu'il est temps de prendre des mesures. En Scandinavie, je le répète, il y a unanimité sur ce point. Voici une autre opinion, qui n'est nullement politique : il s'agit d'une déclaration faite le 5 août 1957 par le Conseil mondial des Eglises. Je ne dis pas que cette organisation ait une compétence scientifique; elle représente, cependant, une opinion mondiale. Voici le texte de cette déclaration :

"L'ampleur du danger est si peu connue et les moyens de protection contre ce péril éventuel font tellement défaut que l'on peut se demander si les nations doivent assumer la responsabilité de poursuivre les expériences nucléaires, alors que les peuples de tous les pays se refusent à en accepter les conséquences tragiques. Nous demandons aux gouvernements de mettre un terme à ces expériences, à titre individuel ou collectif, de façon à créer une confiance nouvelle."

J'ai donné lecture de ce texte pour montrer qu'il est toujours possible de citer une déclaration à l'appui d'une thèse.

L'attitude du Gouvernement de l'Inde est formelle et je dois la rappeler. Etant donné les dangers de la radioactivité et l'importance de ce problème dans le cadre général du désarmement, nous pensons que toute mesure prise en ce sens représentera une contribution à la solution du problème du désarmement lui-même. En outre, nous ne croyons pas que les objections que l'on nous a opposées soient toujours valables. Enfin - et c'est là un aspect nouveau de la question - je ne crois pas que la suspension des expériences nucléaires désavantagerait un groupe de pays par rapport à un autre. Je me propose de fournir des preuves à cet égard.

Je rappellerai tout d'abord la déclaration faite ici par le représentant de la Nouvelle-Zélande :

"Il est inutile de rappeler que de nombreuses personnes sincères et bien informées, dans le monde entier, estiment que les dangers possibles résultant des explosions expérimentales devraient l'emporter sur toutes autres considérations pour déterminer l'attitude des gouvernements et de cette Assemblée à l'égard des essais d'armes nucléaires. Leurs appréhensions sincères découlent de l'incertitude qui règne à propos des effets à long terme des radiations s'il n'est pas mis fin aux expériences. Le représentant de l'Inde nous a exposé cette opinion de façon éloquente. D'autre part, M. Moch, avec toute sa compétence, nous a rassurés hier sur les effets des radiations et je dois dire que j'ai trouvé sa déclaration fort convaincante."

(A/C.1/PV.879, p. 38/40)

J'ai donc une responsabilité à cet égard. Quel que soit l'immense respect que j'éprouve pour le représentant de la France, j'ai le devoir de répondre à toutes les remarques dont j'ai été l'objet. Le représentant de la France a déclaré ce qui suit :

"Ne redoutons pas davantage des réactions en chaîne détruisant la planète au cours d'essais du temps de paix. Cela est prouvé scientifiquement et je n'y insiste pas. D'ailleurs, les plus puissantes explosions nucléaires dégagent mille fois moins d'énergie que les plus importants tremblements de terre et à peine autant que les cyclones tropicaux bien connus ici. Ce péril n'entre donc pas en ligne de compte." (A/C.1/PV.877, p. 18/20)

Voici un membre de la Commission du désarmement qui nous dit que nous ne devons pas tenir compte de ce danger et qu'en conséquence il n'est pas question de suspendre les essais maintenant ou plus tard. J'aimerais déclarer qu'ayant relu ce que j'avais dit, je n'ai pas retrouvé la partie où je dirais que les explosions peuvent créer une réaction en chaîne et détruire le monde. J'ai dit qu'il était possible de concevoir une situation dans laquelle l'avance des connaissances et le succès de nouvelles expériences pourraient signifier que l'on découvrirait des méthodes grâce auxquelles ce qu'on ferait avec l'atome pourrait créer des réactions en chaîne, ainsi qu'il a été dit à la Conférence scientifique de Genève qui s'est réunie sous l'égide des Nations Unies elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, on nous dit qu'une explosion atomique est beaucoup moins puissante qu'un tremblement de terre important. Mais nous ne faisons pas les tremblements de terre. Nous ne pouvons pas les contrôler. Ce sont des calamités naturelles. Par contre, nous faisons les explosions nucléaires. C'est là la différence. Le même raisonnement s'applique aux cyclones. Tremblements de terre et cyclones ne sont pas produits par l'homme. D'autre part, il faut se rappeler que l'opinion qui m'a été donnée par nos conseillers scientifiques est que l'une des grosses bombes que l'Union soviétique ou les Etats-Unis font exploser, a une puissance explosive aussi grande que tous les explosifs utilisés par l'humanité depuis le commencement des siècles. Par conséquent, suggérer qu'un tremblement de terre puissant est plus puissant que l'une de ces armes et qu'en conséquence il ne faut pas tenir compte du danger qu'elle présente, me paraît très surprenant.

Si nous voulons appliquer logiquement cet argument, nous pourrions l'appliquer également à la guerre. Toutes les explosions, atomiques ou autres, d'une guerre, seraient moins puissantes que les tremblements de terre importants, si cette suggestion était vraie, et nous pourrions donc appliquer avec autant de raison cet argument de cette façon. Il n'est pas très important que si nous avons un tremblement de terre, les difficultés dans le monde s'en trouvent accrues.

Chacune des explosions expérimentales faites par les Etats-Unis en mars 1954 et en 1956 et par l'Union soviétique en novembre 1955 a produit beaucoup plus d'énergie explosive que la puissance explosive totale libérée par l'humanité pendant toute son histoire.

Lorsqu'on parle de ce genre de preuve, on est accusé de se servir d'histoires de science-fiction. Je reviendrai sur ce point mais laissez-moi citer d'autres opinions réfléchies.

Le Président du Sous-Comité spécial sur les radiations de la Commission de l'énergie atomique du Congrès des Etats-Unis a déclaré ce qui suit :

"Mon Sous-Comité entend un grand nombre de témoignages de la part de savants éminents sur les dommages biologiques probables qu'il faut attendre des différents montants de substances radioactives absorbées intérieurement... En ma qualité de profane, j'ai été quelque peu choqué de découvrir combien de choses les experts admettaient ne pas connaître. En fait, lorsque je songe à combien peu nous savons avec certitude, je me demande comment certains fonctionnaires gouvernementaux peuvent déclarer d'une façon aussi ferme que les essais nucléaires sont sans danger..."

"La Commission de l'énergie atomique n'a cessé de donner l'assurance qu'il n'y avait pas besoin de s'inquiéter et pourtant, d'après le témoignage de nos propres experts, nous constatons qu'il y a des raisons de s'inquiéter."

Maintenant j'en viens à un point dont, j'en suis sûr, le représentant de la France admettra que c'est mon devoir de traiter. Parce qu'il considère les effets des radiations et les effets des explosions - en dehors de toutes leurs conséquences politiques - comme ne constituant pas une calamité aussi grande que je les ai fait apparaître, il suggère que nous ne nous en tenons pas à la réalité scientifique. Ce n'est pas parce que nous avons été critiqués que j'essaie maintenant de le contredire. Nous devons aller au fond de la question. Le représentant de la France a déclaré: "Je ne m'inquiète pas devant les romans de science-fiction..." (A/C.1/PV.877, p. 17). Je ne lirai pas la suite, quelles sont ces histoires de science-fiction? Qui sont ceux qui les écrivent? Je ne vais pas nommer devant cette Commission toutes les autorités que j'ai citées mais en voici cependant quelques-unes : la Commission des radiations de l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis, Commission composée de 18 membres parmi lesquels un prix Nobel de génétique; le Comité sur les dangers des radiations de l'Association des savants atomiques du Royaume-Uni, parmi lesquels un prix Nobel de physique; le Professeur Price de l'Université de Pensylvanie; le Professeur Miyake,

Directeur du Laboratoire géochimique de Tokyo; le Professeur Parisot, de France, Président de la neuvième Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé; le Professeur Sievert de l'Hôpital Karolinska, en Suède, dont j'ai lu ici le témoignage l'autre jour; le Professeur Compton, de Chicago, Prix Nobel; le Professeur Haddow, de l'Institut de recherche contre le cancer, de Londres; le Professeur Crow, de l'Université de Wisconsin; le Dr. Lapp, de l'Université de Chicago; et enfin le Dr. Libby, de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis sur le strontium-90.

J'ai cité le nom du Dr. Libby, parce que je devais soumettre à cette Commission une contradiction des contradictions présentées par le représentant de la France.

Voilà les auteurs de ces histoires de science-fiction. Je dis cela parce que ma délégation n'a pas cherché à jouer sur la crainte ou les passions ou les sentiments que cette question soulève. Nous avons, autant que nous l'avons pu, adopté le point de vue du profane à l'égard de ce problème et je pense que sur ce point particulier l'opinion du profane est la plus importante parce que la majorité de la population du monde se compose de profanes. Nous avons essayé de présenter à l'Assemblée ce que sont les dangers connus et inconnus découlant des radiations, que ces dangers soient biologiques ou autres. Nous n'avons jamais prétendu que la question devait engendrer la panique. La panique n'est pas une solution, nous sommes entièrement d'accord sur ce point.

Voilà les principales contradictions. J'espère que la Commission me pardonnera d'entrer dans le détail, parce que les détails doivent être examinés dans ces deux discours.

La substance essentielle qui présente un danger, dont on parle année après année, est le strontium-90. Le représentant de la France m'a fait l'honneur de lire des citations de ce que j'avais dit à ce propos. Il a déclaré ceci :

"M. Menon s'est effrayé du fait que les retombées radioactives de toutes les explosions déjà faites porteront, en 1970, la dose de radiations dans les os humains de 9 pour 100 à 45 pour 100 de celles provenant des radiations naturelles. Mais il faudrait ajouter - et il ne l'a pas fait - que, de l'avis des spécialistes, la dose de strontium des os est actuellement tellement inférieure au maximum admissible qu'elle resterait encore, en 1970, après cette multiplication, 40 fois plus faible que cette limite."

(A/C.1/PV.877, p. 17) .

Il a également déclaré :

"Je dois pourtant noter que le Dr Libby, savant américain, cité par M. Menon, conclut une longue étude sur le strontium-90 en indiquant que tout le supplément de ce corps absorbé par l'homme à la suite de l'ensemble des explosions déjà réalisées, correspond simplement à l'augmentation naturelle d'irradiations résultant d'une insignifiante élévation d'altitude d'une centaine de mètres. (Ibid, p. 22).

Je prétends que ce n'est pas là toute l'histoire. Tout d'abord, il n'y a pas de marge de sécurité établie sur ce point. Si je le puis, je voudrais dire, avec beaucoup de respect, qu'il y a une certaine confusion en ce qui concerne les effets des radiations de strontium et les effets du strontium sur les os et le sang et c'est à cela que nous nous référerions à ce moment.

En ce qui concerne l'opinion du Dr Libby, elle semble avoir changé un peu. Le Dr Harrison Brown, Professeur de géochimie à l'Institut technologique de Californie, qui travailla au Projet de Manhattan pendant la guerre, avait à dire ce qui suit en ce qui concerne le risque soi-disant faible :

"La Commission de l'énergie atomique est convaincue que la continuation des essais de bombes H est nécessaire pour la défense des Etats-Unis. C'est au Dr Willard Libby qu'est dévolue la tâche d'assurer au monde que la continuation des essais est sans danger. Il a été presque impossible à qui que ce soit ayant une importance quelconque d'exprimer des doutes ou des craintes sur le danger des radiations et des essais de bombes H sans qu'une nouvelle lettre ou un nouvel article du Dr Libby ne soit rapidement publié, assurant le lecteur en phrases soigneusement choisies, que tout est pour le mieux. Le Dr Schweitzer est le dernier d'une longue liste de personnalités distinguées à avoir reçu de telles assurances...

"Pendant longtemps, le Dr Libby a affirmé qu'il n'y avait pas de danger vraiment notable dans les retombées de la bombe H si les essais se poursuivaient au rythme actuel. Cependant, le ton, récemment, a changé. Dans sa lettre au Dr Schweitzer, il reconnaît qu'il y a certains risques, bien qu'il se hâte d'ajouter que le risque est "extrêmement faible comparé à d'autres risques que l'être humain prend partout dans le cours normal de son existence"...

"La lettre du Dr Libby au Dr Schweitzer soulève au moins deux questions importantes. Savons-nous vraiment ce que sont les risques, d'une façon assez détaillée pour que nous puissions être aussi confiants que le Dr Libby semble l'être? Et que veut-il dire lorsqu'il prétend que le risque est "extrêmement faible"? ...

"Le Dr Libby a déclaré que la concentration actuelle de strontium-90 chez les enfants aux Etats-Unis était "quelque peu inférieure à un pour cent de la concentration maximum admissible pour la population". A son tour, ce maximum admissible est d'un dixième du montant admis de strontium-90 pour les personnes qui travaillent dans l'énergie atomique aux Etats-Unis. Dans l'hypothèse où 20 pour 100 de toutes les leucémies existantes découlent des radiations, on peut démontrer que même s'il n'y a pas de nouvelles explosions, le taux de leucémie augmentera d'environ 0,1 pour 100.

"Si les expériences se poursuivent au même rythme durant les prochaines dizaines d'années, le pourcentage des cas de leucémie augmentera peut-être de 0,5 pour 100. Si nous continuons ces expériences au même rythme, avec des doses de strontium-90 égales à celles qui ont été déclarées sans danger pour la population dans son ensemble par un comité de l'Académie nationale des sciences, les cas de leucémie risquent d'augmenter de 10 pour 100.

"Lorsque nous parlons d'une augmentation de 0,5 pour 100 des cas de leucémie, il semble que ce chiffre soit petit; mais lorsque nous traduisons ce chiffre en disant que, chaque année, 10.000 personnes seront tuées par cette maladie - des personnes de toutes les nationalités, des personnes qui travaillent, aiment, rient et désirent vivre autant que vous et moi, - je dois dire que ce dernier chiffre semble énorme.

"Nous ne songeons pas à aligner contre un mur des milliers de personnes et à les fusiller uniquement pour expérimenter une nouvelle mitrailleuse. Néanmoins, c'est ce que font les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni lorsqu'ils expérimentent ces armes nouvelles et fantastiques. Il est impossible de savoir quelles seront les personnes qui seront touchées ou tuées; mais nous savons, sans l'ombre d'un doute, que le résultat des expériences sera la mort de nombreuses personnes.

"Dans ce domaine, j'estime que nous devons être guidés autant par ce que nous ignorons que par ce que nous connaissons".

En d'autres termes, lorsque nous sommes dans l'ignorance sur le mal que nous allons causer, nous n'avons pas le droit d'infliger ce mal aux hommes.

"Il reste encore beaucoup à apprendre, à la fois sur les effets immédiats et sur les effets lointains des retombées radioactives. Je ne peux pas me défendre du sentiment que si les nations continuent dans la voie où elles se sont engagées, si leurs actes causent partout au monde des morts humaines, si elles continuent cette poursuite d'une sécurité illusoire, elles finiront par perdre ce qui est peut être l'élément le plus important de la sécurité véritable : la dignité humaine".

Il existait une autre confusion, qui a été dissipée par les preuves reproduites dans le résumé des séances du Comité commun de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis qui se sont tenues du 27 au 29 mai et du 3 au 7 juin de cette année; ces séances étaient consacrées à l'étude de la nature des retombées radioactives et de leurs effets sur la personne humaine. Dans ce document officiel, nous trouvons une autre version des opinions de M. Libby. Ce n'est plus d'une augmentation de dépôts de strontium-90 d'un quarantième de la proportion admissible pour la marge de sécurité qu'il s'agit; d'après M. Libby, cette augmentation varie de 3,5 à 9, si les retombées stratosphériques sont uniformes, de 5 à 12 si ces retombées se maintiennent au même niveau et de 10 à 25 pour 100 si se réalise l'augmentation prédite dans la ceinture de retombées stratosphériques aux latitudes nord-est des Etats-Unis. Par conséquent, il ne s'agit plus d'un quarantième, comme cela avait été suggéré; il s'agit d'une augmentation d'un quart, ce qui est une quantité beaucoup plus considérable. Tous les autres renseignements indiquent que même une augmentation d'un dixième - sans parler d'une augmentation d'un quart - serait dangereuse.

Le document soumis pas le Comité commun de la Commission de l'énergie atomique contient un résumé des points principaux. Dans ce résumé, il est généralement reconnu qu'une quantité quelconque de radiations, pour si faible que soit la dose, augmente le taux des mutations génétiques. D'autre part, le résumé signale une divergence d'opinions sur la question de savoir si une faible dose de radiations serait susceptible de provoquer un accroissement des cas de conditions somatiques telles que la leucémie, le cancer des os ou une diminution de la longévité.

Nous devons faire une différence, à cet égard, entre les effets somatiques et les effets biologiques. J'oserai dire devant cette Commission qu'en ce qui concerne les effets génétiques des radiations, il est impossible de parler d'un niveau où le danger n'existerait pas. La Commission doit, avant tout, tenir compte du fait qu'une dose quelconque, une augmentation quelconque des radiations, pour si légère qu'elle soit, produit certains effets. Il est exact, comme M. Lodge le soulignait, que les cadrans luminescents des montres émettent des radiations. Mais il n'y a aucune raison pour y ajouter, du moment que les conséquences de tout accroissement nous sont inconnues; il nous est impossible d'affirmer que cette augmentation ne présente rien d'inquiétant.

Ce document montre également qu'il existe des divergences d'opinions sur la manière de prévoir les conséquences de nouvelles expériences en ce qui concerne les effets des radiations. Puis, le document poursuit en disant qu'en attendant que ces divergences aient disparu, il semble, d'après les renseignements recueillis, que les conséquences d'expériences nouvelles sur plusieurs générations prochaines, au rythme actuel des essais des cinq dernières années, pourraient faire courir de graves dangers à la population mondiale. Actuellement, il est très difficile, sinon impossible, de prévoir exactement le nombre de personnes qui seront touchées et personne ne prétend qu'il soit possible de le prévoir.

Nous devons maintenant penser à un autre aspect de ce problème qui s'est dégagé depuis l'apparition de ce que l'on a qualifié de bombes "propres", c'est-à-dire des bombes que l'on fait exploser à d'énormes altitudes et dont les retombées radioactives mettront plusieurs années à atteindre le sol. Au point de vue scientifique, il est impossible de parler des effets somatiques qui pourraient se produire dans un mois ou deux.

Vingt savants, parmi les plus renommés du monde, y compris le professeur Lacassagne (Institut du Radium de Paris), trois lauréats du prix Nobel - le professeur Muller (Indiana), le professeur Yukawa (Japon), et le professeur Powell (Royaume-Uni) - et d'autres parmi lesquels je citerai M. Chisholm (Canada), ancien directeur de l'Organisation mondiale de la santé, aboutirent, après une réunion en comité, à la même conclusion :

"Un effet important est dû au strontium-90... Nous estimons que les essais effectués au cours des six dernières années devront être considérés comme responsables d'une augmentation d'environ un pour cent du taux habituel des cas de leucémie et de cancer des os au cours des prochaines dizaines d'années. Durant les prochaines trente années, cette augmentation s'élèvera à environ une centaine de mille cas supplémentaires de leucémie et de cancer des os. Il se peut même que les chiffres réels soient plus élevés, ou peut-être même plus faibles. Mais ces cas de maladies supplémentaires ne pourraient pas être décelés parmi la dizaine de millions de cas normaux des mêmes maladies."

M. Krishna Menon (Inde)

Certes, comparés aux dix millions de cas normaux dans le monde, ces 100.000 cas apparaissent peu; mais si les expériences se poursuivent, personne ne peut prédire la mesure dans laquelle leurs effets augmenteront. Le rapport que je viens de citer poursuit :

"Un second effet important des retombées radioactives est celui des mutations génétiques. A notre avis, ceci affectera gravement une quantité aussi considérable de personnes que celles qui sont touchées par la leucémie ou le cancer des os...

"En ce qui concerne les effets des retombées radioactives émanant des expériences nucléaires, il devrait être reconnu que ces effets ont un caractère global, ils s'exerceront sur les citoyens de tous les pays, que ces citoyens ou leurs gouvernements aient ou non approuvé les essais. Dans ces conditions, il est impossible d'appliquer le critère habituel consistant à rechercher si un danger est ou non justifiable.

"Il faudrait également se rendre compte que certaines zones du monde subiront des effets supérieurs à la moyenne en provenance des retombées radioactives.

"Dans cette ère des armes nucléaires, toutes les nations doivent s'efforcer d'abolir la guerre et même de supprimer la menace de guerre qui pèse sur la vie humaine. La guerre doit être éliminée, et ne doit pas simplement être réglementée en limitant les armes qui seront utilisées."

Ceci n'est certainement pas une conclusion scientifique; mais c'est la conclusion de ce Comité. Par conséquent, lorsque ma délégation ait considéré comme ayant soumis des arguments qui reposent plutôt sur des sentiments que sur des éléments rationnels, il me semble juste de souligner qu'en ce qui concerne les témoignages scientifiques que nous avons apportés - comme le représentant du Mexique l'a dit - un seul critère doit être appliqué : combien de personnes se sont-elles rangées dans ce sens et combien de personnes ne s'y sont pas rangées? Comme le disait le professeur Charles Price, de l'Université de Pennsylvanie, lorsque, à propos d'une divergence d'opinions, il y a cent personnes contre une, cela ne devrait pas être considéré comme une divergence.

Le Comité sur les dangers des radiations, organe de la Fédération des hommes de science américains, a publié un document intitulé : "Les dangers biologiques des explosions nucléaires expérimentales". Le Comité est présidé par le professeur Selove, de l'Université de Pennsylvanie; il est composé de savants éminents; je relève dans son rapport :

"La quantité de strontium-90 existant dans les os humains a été mesurée à la fois par la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis et par les observateurs britanniques de l'autorité de l'énergie atomique...; la quantité observée la plus élevée était de 0,2 fois celle du milieu ambiant." (Il s'agit ici des radiations) "Ceci représente un cinquième, et non pas un quarantième du milieu ambiant".

Ceci a déjà été dit en ce qui concerne M. Libby; il s'agit d'un cinquième; et non pas un quarantième du milieu environnant.

"Il a été estimé que, s'il n'est procédé à aucune nouvelle explosion expérimentale, la quantité moyenne de strontium-90 contenue dans les os humains s'élèvera, d'ici 1970, à environ un dixième au maximum du milieu ambiant."

M. Krishna Menon (Inde)

Ce n'est pas exactement ce que nous a dit le représentant de la France :

"Si les explosions nucléaires se poursuivent au taux d'environ dix mégatonnes par an, la concentration de strontium 90 augmentera graduellement jusqu'à une moyenne, en l'an 2000, d'environ six fois le niveau produit en 1970 ... Le taux de radiation atteint en 1970, si l'on ne se livrait pas à d'autres expériences, aurait pour effet de causer 1.000 morts par an dans le monde (selon les estimations des statistiques des Etats-Unis et du travail de Lewis); le niveau estimé pour l'année 2000, si les expériences se poursuivent au taux actuel atteindra environ 5.000 morts par an ... Si l'effet des radiations sur le cancer est proportionnel à la dose, comme il est possible, le taux moyen d'un dixième résultant des expériences faites en 1956 provoquera la leucémie ou le cancer des os pour 60.000 personnes."

Sur la base de ce que je viens de lire, il est clair que, quoique le Dr. Libby ait pu dire au sujet d'un quarantième, ce n'est pas étayé par les faits exposés au Congrès ni par l'opinion des autres savants britanniques, américains et scandinaves. L'augmentation est beaucoup plus grande qu'on ne le supposait. Il ne faut pas confondre les effets somatiques de cette question avec les effets des radiations. Il est tout à fait vrai que l'augmentation de l'effet des radiations est faible, mais puisque la substance a une demi-vie représentant de nombreuses années et qu'elle tombe peu à peu, étant donné qu'elle est consommée par le bétail dans les pâturages ou qu'on la trouve dans les végétaux et que, par conséquent, elle pénètre ainsi dans le corps humain, elle constitue une menace pour l'humanité dans son ensemble.

Nous nous sommes étendus sur les effets réels des radiations parce que, en dehors de toute autre considération, il faut souligner qu'elles atteignent des personnes qui ne sont aucunement responsables des explosions et qui peuvent même être ressortissants de pays opposés à ces explosions expérimentales. Il y a déjà là un argument assez convaincant.

Quelles sont les autres raisons qui militent en faveur de la suspension des expériences ? Actuellement, seuls les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni procèdent à ces expériences. Mais on nous a dit récemment : "Qui peut dénier à d'autres pays le droit souverain de faire exploser des bombes ?" Nous répondons que, théoriquement, personne ne le peut; mais je suppose qu'il y a d'autres moyens d'exercer sa souveraineté.

A cet égard, il ne faut pas oublier que les trois pays que j'ai nommés sont fort avancés dans leurs expériences et que leurs connaissances grandissent chaque jour. Par conséquent, selon leurs propres déclarations, il en résulte une diminution des effets des radiations. Mais, même ainsi, ces effets restent considérables. Si l'on n'impose pas la suspension des expériences et si d'autres pays s'y livrent aussi, ces derniers y procéderont sans avoir l'expérience des pays que j'ai cités et ils emploieront des bombes moins perfectionnées. Les retombées seront donc beaucoup plus importantes.

Le Dr. Selove, Président du Comité des effets des radiations de la Fédération des savants américains, professeur de physique à l'Université de Pennsylvanie, a déclaré, devant le Comité du Congrès, le 5 juin de cette année :

"Au fur et à mesure que de nouvelles nations se livrent à des expériences nucléaires, on peut s'attendre à ce qu'elles soient intéressées par les expériences de types de bombes produisant beaucoup de retombées. Il y a à cela deux raisons : 1) la façon la plus économique d'augmenter le rendement d'une grosse bombe est de se servir d'uranium naturel. Cela libère une énergie considérable à moindre prix, mais aussi une grande quantité de produits de la fission, c'est-à-dire les plus mauvaises des retombées. 2) Une grande quantité de retombées augmente le pouvoir dévastateur d'une bombe nucléaire. L'addition d'une enveloppe d'uranium naturel à une grosse bombe thermo-nucléaire augmente les effets dévastateurs des retombées à un degré beaucoup plus grand, par exemple, que l'addition de cobalt pour les "bombes de cobalt" et, de plus, augmente considérablement l'énergie libérée, ce que ne ferait pas une enveloppe de cobalt."

Si l'on ne suspend pas les explosions, les expériences faites par d'autres pays augmenteront et cela produira, non seulement une augmentation des radiations au même taux que pour les explosions faites par les pays plus avancés, mais, conformément aux assertions dont j'ai donné lecture à la Commission, il est possible et grandement probable que ces expériences des autres pays soient faites avec des bombes différentes dont les effets seront encore plus nuisibles que ceux des bombes employées par les pays avancés.

Ceci m'amène à un autre problème qui est partiellement d'ordre politique, mais qui doit aussi être envisagé d'un point de vue scientifique. Il s'agit de la question de savoir s'il est opportun de demander la suspension des expériences nucléaires seulement dans le cadre d'un programme complet de désarmement.

M. Krishna Menon (Inde)

J'avoue que je ne parviens pas à comprendre pourquoi, si l'on aboutit au désarmement et, par conséquent, si l'on abandonne l'arme atomique, il y a lieu de se préoccuper de ces expériences. Il est évident que personne n'aura à procéder à des expériences de bombes nucléaires si l'on ne fait plus de ces bombes. Une telle assertion est donc illogique et n'a aucun sens. Lorsque l'idée a été avancée pour la première fois, on pensait qu'elle serait mise en application rapidement, avec tout le contrôle possible, de sorte qu'il y aurait un premier pas dans le domaine du désarmement. Maintenant, pour la première fois cette année, sur l'initiative du Royaume-Uni, on nous a dit, à l'Assemblée, que la suspension des expériences nucléaires n'était pas le désarmement et, qui plus est, on nous a déclaré qu'il fallait poursuivre ces expériences. Non seulement on nous a dit qu'il ne fallait pas les interrompre, mais on a ajouté que leur continuation était de l'intérêt de la politique occidentale. Cependant, les politiciens qui ont à traiter de cette question ne devraient pas oublier les preuves données par les savants qui étudient ce problème.

Il est naturel et légitime de s'attendre à ce que tout pays intéressé prenne en considération le fait que la suspension des expériences nucléaires, si d'autres les poursuivent, constituerait un gros risque pour ceux qui auraient accepté de les suspendre. A cet égard, je citerai l'opinion du Conseil de la Fédération des savants américains, qui se sont exprimés ainsi en février dernier :

"Le Conseil de la Fédération des savants américains invite l'administration à s'efforcer de faire cesser les expériences nucléaires dans le monde entier, sans lier la question à d'autres objectifs à long terme de la limitation des armements. En effet, l'arrêt de ces expériences ralentirait la fabrication d'armes plus destructrices et plus aisément cachées, susceptibles d'être employées pour une attaque par surprise."

Nous n'avons pas présenté cet argument. Certains pays peuvent craindre légitimement que d'autres pays possédant des bombes atomiques lancent une attaque par surprise. Mais les savants nous disent que, plus on continue les explosions expérimentales, plus on incite les autres pays à fabriquer des armes propres à une attaque par surprise. L'argument négatif a sa valeur, à savoir que la suspension des explosions expérimentales contribuerait à créer une atmosphère de confiance entre les grandes Puissances et permettrait de mettre un terme à la crise provoquée par le développement de l'arme nucléaire.

Tout démontre que cette mesure constructive handicaperait au même titre l'une et l'autre parties, qu'un organe de contrôle des Nations Unies pourrait contrôler la suspension des essais. La Fédération des hommes de science américains, ainsi qu'une autre association, groupant deux mille savants, soulignent que la suspension ne désavantagerait pas un camp par rapport à l'autre. Au surplus, la suspension des essais aurait le mérite d'empêcher le perfectionnement et la production de nouvelles armes se prêtant à l'attaque par surprise. Cette seconde association de savants, qui a son siège en Californie, déclare :

"Un accord international suspendant l'expérimentation de bombes nucléaires constituerait un premier pas vers un désarmement plus général et l'interdiction finale effective des armes nucléaires, prévenant la possibilité d'une guerre nucléaire qui serait une catastrophe pour toute l'humanité.

"Comme nos compatriotes, nous nous préoccupons vivement du bien-être de tous les hommes. En temps qu'hommes de science, nous savons quels sont les dangers; la responsabilité nous incombe donc plus spécialement de faire connaître ces dangers. Il importe qu'une action immédiate soit prise afin qu'un accord international suspende l'expérimentation de ces armes".

J'en viens à la question de la détection. La première fois que le Gouvernement de l'Inde soumit ses propositions à la Commission du désarmement, en 1954, elles recueillirent un appréciable appui, une certaine sympathie. Quelques mois plus tard, cependant, on nous fit savoir que la possibilité d'explosions secrètes n'était nullement exclue, qu'on pourrait, si je puis dire, faire exploser une bombe nucléaire dans sa poche, à l'abri de toute détection. Ceci posait un problème, parce que si des bombes pouvaient être expérimentées secrètement, chaque pays soupçonnerait l'autre de procéder à des explosions.

Des diverses sources d'information que possède mon gouvernement, il appert que les explosions atomiques, nucléaires et thermo-nucléaires sont détectables.

Encore que je ne puisse révéler la source de cette information, des enquêtes européennes ont démontré qu'il était possible, grâce à une installation fixe, de localiser et d'enregistrer avec sûreté de très faibles niveaux de radiation, avec une précision permettant la détection de faibles pourcentages de différence. Un tel instrument, conçu pour les radiations gamma par l'Institut de radio-physique d'un pays déterminé, déclenche un éclair lumineux par micro-roentgen (c'est-à-dire un éclair toutes les cinq minutes environ), dans le cas de la radiation naturelle normale. L'enregistrement s'effectue sur un fond circulaire qu'on renouvelle hebdomadairement ou mensuellement. Il semble qu'un système de contrôle mondial, grâce à des appareils hermétiquement scellés, sous le contrôle d'un organisme international, n'implique pas de difficultés techniques sérieuses.

Non seulement les enquêtes auxquelles nous avons procédé nous-mêmes et les informations qui nous ont été fournies, mais aussi les expériences faites dans certains pays d'Europe où la science atomique est extrêmement avancée, quoique ces pays ne fabriquent pas de bombes, nous incitent à croire que la détection est possible. Nul ne peut affirmer que cette détection serait de l'ordre de 100 pour 100. Toujours est-il qu'il est pratiquement impossible, aujourd'hui, d'éluder la détection. Au lieu qu'on dise, d'un côté que des explosions secrètes peuvent être effectuées, d'un autre côté que ce n'est pas possible, il nous paraît préférable que ceux dont les vues divergent se prêtent à une étude technique et scientifique de ce problème à l'effet de mettre au point un mécanisme propre à empêcher d'éluder la détection.

Je regrette de dire que la réponse faite à mes remarques, sur ce point, par le représentant de la France est de nature à apporter la confusion. M. Moch a déclaré :

"Il me serait aussi difficile de me rallier aux formules tripartites de l'Inde. D'abord, parce que je ne me résigne pas à l'actuelle division ternaire de l'humanité et ne souhaite pas lui donner une existence légale au sein des Nations Unies. Ensuite, parce qu'un comité ainsi constitué ne saurait se substituer aux Puissances principalement intéressées, ni leur imposer une ligne de conduite". (A/C.1/PV.877, p. 3)

Je voudrais qu'on comprenne bien que tout ce que nous avons pu proposer ne tend pas le moins du monde à substituer à la Commission du désarmement ou à son Sous-Comité un autre organe. Nous proposons simplement un mécanisme propre à aider la Commission. Il ne s'agit pas de supplanter les Puissances principalement intéressées. Encore suis-je sûr que si nous arrivions à une suspension effective et satisfaisante, ces Puissances ne prendraient pas ombrage de ce qui pourrait apparaître comme une sorte de supplantation.

Pas plus que M. Moch, nous ne nous résignons à l'actuelle division ternaire de l'humanité. Nous ne voulons nulle division de l'humanité. Mais il se trouve que le monde d'aujourd'hui est principalement divisé entre deux blocs de Puissances et que d'autres peuples entendent se tenir à l'écart; non qu'ils souhaitent le pire aux deux blocs, mais parce qu'ils espèrent que leur non-engagement contribuera plus ou moins à ménager une oasis de paix et que la friction entre les autres s'en trouvera atténuée d'autant.

On voit que nous ne suggérons pas une division tripartite du monde. En fait, l'idée d'un élément tripartite susceptible d'empêcher une collision brutale entre les deux points de vue principaux (idée à laquelle M. Moch lui-même s'est référé, lorsqu'il a dit qu'il ne pouvait pas y avoir synthèse mais qu'il devait y avoir appui donné aux vues d'une majorité) tend à éloigner ce danger; c'est dans cet espoir qu'elle a été formulée.

Cette digression n'a peut-être qu'un intérêt académique et, comme telle, que peu de valeur. Mais je voudrais prier la Commission, et plus spécialement la délégation des Etats-Unis d'Amérique, de considérer l'historique de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Quand la proposition primitive fut présentée ici, il devait s'agir d'une sorte de club fermé de huit pays, dont nul autre ne pouvait faire partie sans l'assentiment des huit pays. A la première session préparatoire, cette restriction fut abandonnée, principalement grâce à la sagesse des auteurs de la proposition. Quand les douze à quatorze pays qui formaient la Commission préparatoire se réunirent afin d'élaborer le projet de statut de l'Agence, on s'aperçut que c'était la circonstance que cette Commission n'était pas divisée (à l'inverse de ce qui se passe malheureusement au Sous-Comité) en majorité et en minorité qui permettait de surmonter, jour après jour, nombre de problèmes. Quoique sérieuses, les difficultés furent surmontées. Il ne s'agissait pas de

savoir si tel pays était grand ou petit. On a parfois besoin d'un plus petit que soi. L'Inde faisait partie de la Commission préparatoire de l'énergie atomique, il semble que l'introduction, dans cette Commission, d'autres éléments de consultation ait favorisé l'obtention de résultats.

J'ai dit que la suggestion de l'Inde ne vise pas le moins du monde à tourner le Conseil de sécurité, la Commission du désarmement ou son Sous-Comité. Loin de nous l'idée de dire aux grandes Puissances : Vous ne savez pas ce que vous faites, nous allons vous tirer d'affaire. Mais il y a impasse. Depuis longtemps, la Commission du désarmement voit la présentation de deux points de vue, difficiles à concilier. Je ne soutiens pas que ces points de vue divergents ne sont pas de temps à autre conciliés, après de longues discussions. Nous ne rejetons pas l'autorité du Conseil de sécurité ou de la Commission du désarmement. Nous ne prétendons pas qu'il soit au pouvoir de n'importe quel organe, pourvu qu'il ne comprenne pas les grandes Puissances, notamment les Etats-Unis et l'Union soviétique, de réaliser le désarmement. Nous ne voudrions donc pas qu'on puisse supposer que notre initiative est susceptible d'amener une nouvelle division de l'opinion mondiale. Son objet est tout différent.

Je suis loin d'avoir eu recours à toute la documentation dont je dispose pour souligner les effets délétères des expériences nucléaires et pour montrer que la suspension des expériences ne saurait donner lieu à l'objection que ces expériences ne peuvent être détectées, avec l'handicap que cette non-détection comporterait pour l'une ou l'autre partie. Par ailleurs, j'ai produit des témoignages scientifiques selon lesquels la suspension empêcherait le perfectionnement d'armes nouvelles plus redoutables encore que celles existantes, en particulier pour les Puissances redoutant une attaque par surprise.

M. Krishna Menon (Inde)

Nous savons que plusieurs Puissances possèdent déjà et fabriquent elles-mêmes des armes nucléaires. Ce nombre peut évidemment s'étendre, ce qui aurait des résultats encore plus désastreux. La suspension n'est pas le désarmement, nous le comprenons fort bien. Mais c'est le premier pas dans la voie qui peut conduire à un monde pacifique où règnerait à nouveau la confiance dont M. Moch a parlé. Il est du devoir de l'Assemblée générale de favoriser ce processus. Si nous parvenons à accomplir ce premier pas, l'opinion publique mondiale comprendra que nous progressons, non pas d'une manière illusoire, mais dans une voie réelle. Lorsque nous serons parvenus à mettre au point un processus d'inspection, un mécanisme de détection, le jour où des consultations auront eu lieu, sur le plan technique, entre toutes les parties, sur toutes ces questions, il sera certainement possible d'installer une usine-témoin où l'on travaillera de concert. Donc, même à cet égard, la suspension des explosions a une importance politique et peut contribuer au désarmement.

Ma délégation n'a jamais dit qu'il fallait se borner à suspendre les explosions, puis s'arrêter à cette mesure. Nous ne prétendons pas que la solution soit si facile. Comme dans la question des budgets militaires, nous nous trouvons en face de problèmes compliqués. Nous n'avons jamais prétendu que la solution que nous proposons était suffisante en elle-même et qu'elle pouvait se substituer à l'arrêt de la fabrication, à l'élimination des stocks de bombes existants et à la suppression de l'arme thermo-nucléaire, ce qui est la politique déclarée des Nations Unies. Mais nous disons que la seule mesure concrète que nous puissions actuellement envisager réside dans la suspension des expériences. C'est la seule mesure que nous réclamons ici. A cet égard, nous pouvons tous accepter un engagement, alors qu'en ce qui concerne les autres questions, la plupart d'entre nous ne peuvent que prendre position.

Quant à la date à laquelle devrait intervenir la réduction des armements et la diminution de la production, on nous a dit qu'elle devrait ne pas être postérieure à celle de la suspension des explosions. M. Cabot Lodge nous a déclaré qu'il serait prêt, pour sa part, à accepter la suspension à condition qu'il y ait un accord de principe sur ces autres problèmes. (Il nous a du moins proposé une formule de ce genre, car je ne suis pas certain de me souvenir de tous les détails). Nous répondrons que la proposition que nous avons nous-mêmes avancée se prête certes à des amendements. Il devrait être possible de fixer une

M. Krishna Menon (Inde)

date limite pour l'arrêt de la production, la liquidation des stocks de bombes, etc... Cette procédure serait tout à fait conforme à la politique déclarée des Nations Unies depuis qu'elles se sont saisies de l'ensemble de cette question. L'objection majeure réside dans la nécessité de faire confiance à l'autre partie et de se reposer sur sa bonne foi. Or, nous dit-on, comment faire confiance à autrui lorsque rien n'autorise cette confiance? Cette question, nous le reconnaissons, est légitime. Si l'on est certain que l'autre partie n'est pas du tout prête à respecter sa parole, on ne peut, bien évidemment, lui accorder la moindre confiance. Mais si cet argument est définitif en ce qui concerne le problème précis dont je viens de parler, il peut s'appliquer d'une manière non moins définitive à l'ensemble de la question du désarmement, et, dans ces conditions, la proposition des vingt-quatre Puissances s'écroule elle aussi. Toute proposition, d'importance primordiale ou secondaire, ne peut, en effet, se fonder que sur un contrat, sur un engagement réciproque, de telle sorte que la confiance est indispensable. Le représentant des Etats-Unis nous a dit que si l'on pouvait étendre, de part et d'autre, la zone d'un accord initial, rien ne s'opposerait à ce que l'on passe alors à une autre étape.

Nous ne prétendons pas qu'une foi aveugle suffise. Le représentant de la France l'a fort bien dit l'autre jour. La création d'un mécanisme de contrôle et d'inspection contribuerait, certes, à faire naître la confiance, et c'est pourquoi je défends l'idée qu'au lieu de nous contenter d'insister sur une formule - "inspection et contrôle" - nous devrions agir comme l'a fait la Commission préparatoire de l'Agence atomique internationale, c'est-à-dire élargir le cercle des invités et nous attacher à travailler les détails.

Notre proposition n'est pas de nous mettre d'accord sur la suspension des explosions expérimentales en oubliant le reste du problème du désarmement. Nous n'avons rien proposé de tel. Ce que nous disons, c'est que le fait qu'un désarmement général n'ait pas encore pu être réalisé ne doit pas être suffisant pour nous lier complètement les mains. Rien ne nous empêche d'agir. Nous avons des raisons de penser que lorsque nous serons parvenus à certains résultats dans cette étape initiale, il nous sera possible d'escompter d'autres progrès plus étendus.

La position du représentant de l'Irlande nous a vivement intéressés. Les événements qui se déroulent sur la scène mondiale nous prouvent abondamment que si l'on ne parvient pas à une certaine détente, le désarmement n'est qu'une utopie. Personne ne contestera le bien-fondé de cette thèse. Mais nous n'en pensons pas moins que si l'on parvient à accomplir un pas dans un certain domaine, on pourra ensuite, comme nous l'avons dit il y a deux ans déjà, espérer parvenir à un accord dans d'autres domaines. La volonté de négocier, la prise de positions moins strictes, l'étude attentive des causes de la tension actuelle, tous ces éléments devraient, comme l'a d'ailleurs reconnu le représentant de la France, permettre d'écartier certaines difficultés que nous rencontrons sur notre voie. Faisons donc comprendre aux grandes Puissances, et en particulier à l'Union soviétique et aux Etats-Unis, qu'elles ont le devoir d'être à l'avant-garde de ce mouvement. Nous ne prétendons pas que les propositions présentées jusqu'à maintenant doivent être écartées sans autre ou complètement remaniées, mais nous pensons que si toutes nos énergies sont mobilisées à l'appui de certaines mesures unanimement acceptées par l'Assemblée, il sera possible de sortir notre char de l'ornière. Cette thèse n'est pas celle d'un abandon devant la majorité, mais elle découle, à notre avis, du simple bon sens.

La question du désarmement a déjà été amplement débattue. Les membres du Sous-Comité savent très bien ce qu'en pense la majorité de l'opinion publique mondiale. Une décision majoritaire, en elle-même, ne peut rien apporter dans un domaine comme celui-ci, sinon peut-être une restriction à notre latitude d'action. C'est pourquoi nous disons que puisque les projets de résolutions soumis ne peuvent représenter un avis unanime - et ils ne sont d'ailleurs pas censés le faire - ils ne doivent pas être l'objet de décisions catégoriques mais plutôt d'une étude attentive.

Les propositions que nous présentons nous semblent contenir des mesures pratiques qui nous permettraient d'accomplir le premier pas dans la voie du désarmement.

Il est un autre point dont j'ai déjà parlé précédemment et sur lequel je voudrais revenir, car je crois que l'on m'a mal compris. Il s'agit du problème des armes tactiques. Je n'ai jamais dit qu'il était actuellement possible de fabriquer des armes tactiques atomiques du volume d'une mitrailleuse ou d'un revolver. Mais j'ai attiré l'attention de l'Assemblée sur le fait que la voie étant maintenant ouverte, le moment pourrait venir, avec les progrès de la science contemporaine,

M. Krishna Menon (Inde)

où de telles armes seraient concevables. Nous ne savons pas quand, mais nous pouvons imaginer qu'un jour viendra où les armes atomiques seront si petites qu'elles seront aisément transportables et qu'il sera possible d'en disséminer dans toutes les parties du monde. Il s'agit d'une simple hypothèse, mais d'une hypothèse légitime, étant donné les progrès de la science.

Certains rétorquent que ces armes pèsent actuellement je ne sais combien de tonnes - le chiffre de cent cinquante tonnes a, je crois, été avancé - et qu'elles sont donc très difficilement transportables. J'ai cependant une liste très complète des armes de tous genres - et en particulier des fusées téléguidées - pouvant comporter des charges nucléaires. Nous savons que l'Union soviétique possède un missile intercontinental à charge atomique. Le Herald Tribune du 16 mai indiquait que l'Union soviétique possédait aussi un canon de 203 mm. pouvant lancer des projectiles atomiques à une distance de seize milles. On sait qu'il existe également des mortiers atomiques, etc.

H. Krishna Menon (Inde)

Je ne me propose pas d'émettre des hypothèses à cet égard. Tous ceux qui le désirent peuvent étudier les caractéristiques de ces armes; elles ont été publiées et je crois même que certaines d'entre elles ont été exposées et mises en vente.

Le fait est que ces armes, constituées actuellement par des canons lourds, sont toujours des armes tactiques. Si les armes tactiques sont à l'ordre du jour et si, comme un chef militaire l'a déclaré, elles font partie de l'équipement normal d'une armée, le danger d'une plus grande dissémination des radiations atomiques s'accroîtra avec toutes ses conséquences.

Le Royaume-Uni a également mis au point certaines de ces armes. L'expérience atomique à laquelle il s'est livré en mai 1956 dans l'île de Montebello, en Australie, portait sur des fusées tactiques. En février 1957, le général Magruder, de l'armée américaine, a déclaré devant la Commission de l'armée du Sénat que, d'ici trois à cinq ans, l'armée des Etats-Unis disposerait d'armes tactiques en nombre suffisant pour réduire de 25 pour 100 l'usage des armes de type classique. Ces considérations m'amènent à quelques-unes des déclarations faites ici à propos des aspects scientifiques du problème. Le représentant de la France a dit :

"Nul ministre de la défense - je l'ai été - n'équiperait ses troupes avec les mitrailleuses ou les révolvers atomiques évoqués ici par M. Menon. Car compte tenu de la masse critique au-dessous de laquelle la réaction en chaîne ne se produit pas, chaque projectile de ces engins devrait peser environ 10 kilogrammes..." (A/C.1/PV.877, p. 17).

Je ne suis pas physicien, mais le représentant de la France, lui, est un physicien. Je prétends néanmoins que, scientifiquement parlant, il était dans l'erreur en faisant la déclaration qui précède.

Il a poursuivi :

"Il faudrait donc une dizaine de tonnes de munitions pour 60 secondes seulement de feu de la mitrailleuse, tandis que le seul chargeur du révolver pèserait près de 100 kilogrammes..." (Ibid).

M. Krishna Menon (Inde)

Je ne dirai rien de la deuxième partie de la déclaration de M. Moch que je viens de citer parce que, comme je l'ai souligné, elle relève du domaine des hypothèses. Cependant, à propos de la question de la masse critique, j'insiste sur un point : aucune preuve directe, dans ce domaine, ne peut être obtenue parce qu'aucun gouvernement ne publiera des renseignements concernant la limite de la masse critique. Toutefois, dans un pays comme les Etats-Unis, il n'est pas possible de cacher les renseignements au public et c'est pourquoi un certain nombre d'informations sont connues d'où peuvent être tirées des conclusions.

La Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis a été invitée à étudier une réglementation relative aux dangers inhérents au transport de matières atomiques. Il conviendrait de limiter les quantités de plutonium, d'uranium-233 et d'uranium enrichi dans l'isotope uranium-235 qui pourraient être transportées en vertu d'une licence ou livrées à un transporteur aux fins d'expédition. Dans le cas de l'uranium-233 et du plutonium, la limite permise serait de 200 grammes et non de 10 kilogrammes et la limite de livraison à un transporteur de 60 grammes. Il faut remarquer que les limites proposées sur les quantités susceptibles d'être livrées à un transporteur sont beaucoup plus faibles que les quantités pouvant être transportées par une entreprise dûment licenciée. La distinction est fondée sur les quantités de matériaux nécessaires pour créer une masse critique.

Si la masse critique de l'uranium-233 ou du plutonium est d'environ 200 grammes, ainsi qu'il ressort des conclusions de la Commission de l'énergie atomique, il serait certainement possible, plus tôt ou plus tard, de produire des armes d'un poids très inférieur à 10 kilogrammes.

Nous disposons également d'autres renseignements scientifiques relatifs à la masse critique et, à nouveau, l'autorité en la matière est la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis. En fait, à cet égard, il n'y a pas de poids absolu. La masse critique dépend d'un grand nombre de conditions. D'après la Commission de l'énergie atomique, il faut, pour que l'explosion nucléaire puisse se produire, que l'arme contienne une quantité suffisante d'uranium ou de plutonium dépassant la masse critique dans des conditions données. La masse critique dépend notamment de la forme de la matière, de sa composition et de la présence d'impuretés qui peuvent absorber les neutrons en réactions non fissionnelles. En entourant la matière fissile d'un réflecteur de neutrons convenable, la perte de neutrons par formation de vide peut être réduite et la masse critique peut ainsi être diminuée.

M. Krishna Menon (Inde)

Parlant des dangers de ces armes tactiques, nous ne nous laissons nullement emporter par notre imagination. Nous nous sommes entourés d'avis. Ces armes peuvent être produites en grandes quantités. Alors que quelques-unes d'entre elles ont aujourd'hui une longueur de quarante et cinquante pieds et que plusieurs avions de transport sont nécessaires pour les déplacer, l'heure viendra où des armes plus petites pourront être produites.

Quoi qu'il en soit, je me suis référé aux publications de la Commission de l'énergie atomique d'où il découle que la masse critique dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la forme du matériau, la composition, la présence d'impuretés, la disposition d'un réflecteur de neutrons convenable, etc. Nous ignorons dans quelle mesure la science progressera dans ce domaine. C'est pourquoi il est justifié de dire que l'apparition de ces armes atomiques tactiques est susceptible de créer le danger d'une guerre atomique plus étendue que ne le fait l'usage des bombes nucléaires dont nous avons déjà parlé.

De plus, il y a quelques jours, les journaux ont publié des rapports concernant les charges atomiques sous-marines capables d'atteindre plusieurs milliers de pieds au-dessous du niveau de la mer et de s'étendre sur plusieurs milles. Nul sans doute ne vit sous les eaux de la mer, sinon les poissons, mais ces charges atomiques contamineront les eaux. La preuve, émanant de sources américaines, en a été donnée, au sein de cette Commission comme en d'autres organes des Nations Unies, à propos des explosions des îles Marshall. Les renseignements dont nous disposons à cet égard proviennent aussi de sources japonaises et ont trait aux radiations provoquées essentiellement par des bombes qui ont explosé en Union soviétique. Quoi qu'il en soit, le fait est que, outre les anciens types de bombes qui explosent au sol ou dans les airs, il existe maintenant des charges sous-marines dont l'explosion contaminerait tous les océans. Cet argument n'est nullement un argument de panique puisqu'il a été démontré qu'un grand nombre de milles carrés sur l'océan ont été contaminés après les explosions de Bikini.

Ma délégation ne se propose pas d'entrer maintenant dans de plus longs détails à propos des projets de résolution dont la Commission est saisie. Nous avons déjà présenté nos vues à ce sujet aux membres de la Sous-Commission du désarmement dont les travaux se sont prolongés pendant plusieurs mois. Pour notre part, nous ne pensons pas qu'un pays, quel qu'il soit, cherche, de propos délibéré,

M. Krishna Menon (Inde)

à s'opposer au désarmement. Le problème est rendu plus complexe par la méfiance et par la crainte et aussi, à notre point de vue, par la conception erronée que la paix peut reposer sur ce qu'on est convenu d'appeler l'équilibre des forces. Cependant, en dépit de ces difficultés, nous ne pensons pas que les grandes nations qui portent la responsabilité essentielle de la survie de la race humaine demeureront sourdes aux appels qui leur sont lancés.

Nous nous adressons, comme nous l'avons fait dans les années passées, à ceux qui, seuls, peuvent mener à bien cette tâche. Il n'est pas douteux que ces projets de résolution qui sont appuyés par les membres du Sous-Comité du désarmement peuvent recueillir de la part de l'Assemblée générale la majorité requise des deux tiers. Mais ce n'est pas un vote à la majorité qui permettra d'opérer le désarmement; c'est l'accord qui amènera le désarmement. Je n'entends en aucune manière dire qu'une minorité peut empêcher tout progrès. Mais cette minorité subira la pression d'autres pays qui ne sont pas tenus de respecter des vues qu'ils n'acceptent pas.

Dans ma deuxième intervention sur ce problème, je voudrais dire que nous nous trouvons à une étape critique, surtout à l'heure où le monde a progressé encore dans un domaine assez nouveau de la science, je veux dire la pénétration des espaces interplanétaires.

M. Krishna Menon (Inde)

Il est temps de coopérer au lieu de rivaliser. Le jour viendra où il devra y avoir un accord si nous ne voulons pas nous détruire les uns les autres. S'il n'y a pas d'accord, le stockage d'armes est une perte pure et simple qui prive le monde d'un grand nombre de ressources qui pourraient le rendre plus heureux.

J'ai passé beaucoup de temps à relever les remarques du représentant de la France parce que, non seulement je respecte sa façon de voir, mais aussi parce que je me devais de présenter l'autre point de vue sur ces problèmes.

Des propositions ont été soumises à la Commission par la délégation de l'Inde. J'espère qu'elles seront examinées en détail et qu'un premier pas, si petit soit-il, sera fait pour que le monde reçoive le message d'espoir dont a parlé M. Moch.

Nous devons progresser, sinon les débats à cette Commission et en séance plénière de l'Assemblée ne signifieront pas que nous avons avancé sur la voie du désarmement et il faudra alors, comme l'a dit le représentant de la France, abandonner la synthèse et s'en tenir à l'opinion de la majorité.

Il n'y aura pas de désarmement si nous nous bornons à adopter des propositions. Ce n'est pas que l'obstruction paye, mais il faut essayer de persuader les autres. Il faut être patient. La critique des projets de résolution ne peut avoir que de bons résultats. Nous voulons sortir de l'impasse. C'est pourquoi ma délégation a donné certains détails et a répété, sans doute, des arguments. Nous espérons avoir ainsi répondu à certaines objections.

Je me suis abstenu de propos délibéré de parler de la bombe proprement dite. D'ailleurs, il n'en a pas été beaucoup parlé ces derniers temps. Mais nous pensons que le danger devient chaque jour plus grand. L'opinion publique mondiale est beaucoup plus avancée que nous semblons le croire et que nous semblons l'être ici. Aujourd'hui, dans tous les pays du monde, on désire de plus en plus voir un progrès dans le désarmement. Si les Nations Unies ne tiennent pas compte de cette opinion publique, si elles s'intéressent davantage aux blocs de puissances, alors nous ne pourrons pas aller de l'avant. C'est dans cet esprit que je viens de faire cette déclaration.

M. MOCH (France) : Je ne retiendrai pas l'attention de cette Commission plus de cinq minutes, les yeux sur l'horloge qui nous domine. Je ne désire pas, en effet, m'engager dans une polémique avec le représentant de l'Inde, qui a d'ailleurs été d'une parfaite courtoisie, et je n'entends pas davantage entrer dans une discussion scientifique qui épuiserait sans doute la masse critique d'attention de cette assemblée et la ferait exploser.

Je me bornerai à trois brèves remarques.

La première, sur le rôle de l'Assemblée. J'ai dit que nous étions dans une impasse et M. Krishna Menon a qualifié ma déclaration une fois de dramatique et une fois, je crois, de lamentable. Elle traduit un fait : soixante et onze réunions officielles du Sous-Comité et un grand nombre d'entretiens privés ne nous ont pas permis d'en sortir. Il n'est pas pensable que cette discussion fasse actuellement avancer le problème. Nous devons le repenser complètement chacun dans nos gouvernements et nous devons d'autant plus le repenser que de nouveaux progrès scientifiques mettent en cause de part et d'autre certaines idées que, les uns ou les autres, nous avons soutenues.

Deuxième remarque. Quand j'ai parlé de science-fiction, je ne mettais pas en cause des savants, de spécialités d'ailleurs très diverses, en sorte qu'il est difficile de les additionner purement et simplement, car on peut être très savant dans une spécialité et moins dans une autre. Je visais les romans de la destruction en chaîne de la terre ou cet autre roman des mitrailleuses atomiques ou des revolvers à chargeur atomique. Je demande qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit.

Troisième remarque. Quand j'ai cité partiellement M. Libby, qui est une autorité en matière de strontium, je me suis sans doute assez mal fait comprendre de certains, puisque ce qu'il a indiqué c'est notamment les chiffres que j'ai donnés et, d'autre part, cette autre remarque que je cite textuellement: "Si l'on continuait, pendant les cinquante années à venir à procéder aux essais de la manière dont on le fait actuellement, il pourrait en résulter, aux Etats-Unis, une concentration de strontium 90 dans les os humains qui se situerait entre 4 et 15 unités", alors qu'il venait de dire avant que le niveau de tolérance actuellement recommandé est de 100 unités.

M. Moch (France)

Autrement dit, même dans cinquante ans, si les expériences se poursuivaient à la cadence actuelle, le niveau serait compris entre 4 et 15, alors que le niveau admissible est de 100.

Je n'ai pas dit plus et je me garde de porter un jugement sur cette affirmation d'un savant particulièrement qualifié.

De sorte qu'en écoutant M. Krishna Menon je finissais par avoir quelques doutes et par me demander si je ne me rendais pas moi-même coupable du crime de complicité de génocide. Je ne voudrais pas passer aux yeux de nos collègues pour un homme qui souhaite faire durer le règne des explosions expérimentales et multiplier leur nombre.

Je me borne à rappeler que j'ai dit la phrase suivante, longuement méditée et qui traduit la position française :

" S'il existe un risque, si faible soit-il, d'accroître la mortalité ou la morbidité de l'espèce, nous n'avons pas le droit de le laisser courir à l'humanité et devons, mais sans affolement " - j'y insiste - "prendre les mesures nécessaires pour l'éliminer." (A/C.1/PV.877, p.18/20)

Et ces mesures, selon nous, c'est d'arrêter les expériences, d'arrêter la production de matières fissiles à des fins militaires et de commencer la reconversion des stocks militaires vers des fins pacifiques.

Voilà pourquoi je souhaiterais - mais je sens bien que c'est trop demander à cette Commission - que nos collègues veuillent bien se reporter à mon exposé du 22 octobre. Ceux qui auront la patience de le relire y trouveront la réponse à tout ce qui a été avancé ici. Quant à moi, je n'éprouve pas le besoin d'en changer une ligne après ce que j'ai entendu.

M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Les délégations des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de certaines autres Puissances occidentales ayant esquissé, à la présente session de l'Assemblée générale, l'attitude de leurs gouvernements respectifs à l'égard du problème du désarmement, il est maintenant devenu plus évident encore que l'issue infructueuse des négociations qui ont eu lieu au sein du Sous-Comité n'a pas été le fait du hasard. Les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France ont confirmé, une fois de plus, que leurs gouvernements n'ont pas l'intention actuellement d'accepter un accord sur la réduction des forces armées et des armements et sur l'interdiction de l'arme atomique et à l'hydrogène. Aussi regrettable qu'elle soit, c'est là la seule conclusion que nous puissions tirer, afin que personne n'ait d'illusions en ce qui concerne la situation véritable.

Les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France ont essayé de déformer l'attitude de l'Union soviétique dans la question du désarmement. La délégation de l'Union soviétique estime donc qu'il est de son devoir de parler, une fois encore, de certains problèmes qui ont été soulevés au cours de la discussion.

Les faits montrent que les Puissances occidentales - et surtout les Etats-Unis - veulent, non pas le désarmement et la fin de la course aux armements atomiques, mais essayer d'assurer leur hégémonie militaire sur tous les pays et, bien entendu, en premier lieu, sur l'Union soviétique.

Ce fait est confirmé par d'innombrables déclarations d'hommes d'Etat américains. C'est ainsi que le Vice-Président des Etats-Unis, M. Nixon, prenant la parole le 15 octobre, à San Francisco, à la Conférence internationale de développement industriel, a déclaré ce qui suit :

"Décidons une fois pour toutes qu'il est absolument indispensable de maintenir notre suprématie militaire. Cette question doit avoir la priorité en tout temps."

Ce n'est pas un journaliste ou un individu quelconque qui a fait cette déclaration. Elle reflète l'attitude officielle du Gouvernement américain. Si les Etats-Unis veulent avant tout assurer leur suprématie dans le domaine des armements, comment est-il possible de croire qu'ils veulent le désarmement ?

M. Kouznetsov (URSS)

Conformément à cette politique des Puissances occidentales, ayant à leur tête les Etats-Unis, on a essayé d'imposer coûte que coûte à l'Union soviétique des accords qui seraient désavantageux pour elle et porteraient préjudice à sa sécurité. Mais ceux qui agissent de la sorte montrent qu'ils sont les adversaires de la paix et ils comparaissent devant l'opinion publique mondiale en tant que partisans de la politique de force et de course aux armements.

Cette politique ne peut avoir - et, en fait, elle n'a pas - l'appui des peuples, car le résultat ne peut en être qu'une nouvelle guerre de destruction. Les auteurs même de cette politique doivent en tenir compte. C'est pourquoi ils essaient de dissimuler à l'opinion publique et aux peuples leurs fins et leurs intentions. Aux Etats-Unis et dans d'autres pays occidentaux, on consacre d'immenses ressources à la tâche qui consiste à cacher la vérité à la population et à justifier la course aux armements, qui ne profite qu'aux monopoles capitalistes, en parlant d'une prétendue menace communiste qui émanerait de l'Union soviétique. Même un événement tel que le lancement d'un satellite artificiel dans les espaces extra-atmosphériques par l'Union soviétique - cette grande conquête scientifique de notre époque - a servi de prétexte aux Etats-Unis pour reprendre la course aux armements à un rythme encore accéléré et augmenter les impôts.

L'histoire des pourparlers sur le désarmement, qui durent depuis dix ans, est marquée par des tentatives des Etats-Unis et de leurs partenaires pour éviter toutes propositions concrètes sur le désarmement, compliquer cette question et rendre l'Union soviétique responsable de l'échec des négociations.

Lorsque les Etats-Unis et leurs partenaires ont, de temps à autre, soumis des propositions quelconques, ils l'ont fait en escomptant que les autres parties intéressées - et surtout l'Union soviétique - ne les accepteraient pas. Mais lorsque l'Union soviétique, contrairement à leur attente, acceptait, pour permettre un accord, les propositions des Puissances occidentales, celles-ci commençaient à faire marche arrière. Chaque fois qu'un accord était possible, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France suscitaient artificiellement de nouveaux obstacles et renonçaient à leurs propres propositions. C'est ainsi que les choses se présentent encore aujourd'hui.

M. Lodge et d'autres représentants d'Etats membres du Sous-Comité du désarmement semblent vouloir dire que le représentant de l'Union soviétique au Sous-Comité a rejeté les propositions occidentales du 29 août, sans même en prendre connaissance. Une telle affirmation ne correspond pas à la réalité et, selon nous, ce n'est pas ici qu'il convient de se livrer à des manoeuvres aussi peu sérieuses que celle-ci. M. Lodge, mieux que quiconque, sait que les propositions des Puissances occidentales ont été examinées longuement et en détail, avant même d'avoir été présentées sous leur forme finale au Sous-Comité, le 29 août. Désirant prolonger à tout prix des pourparlers futiles et donner l'impression de faire quelque chose, les Puissances occidentales ont soumis leurs propositions au Sous-Comité par parties séparées pendant presque trois mois. Durant ce temps, l'on a procédé à un échange de vues très complet au cours des séances du Sous-Comité et de rencontres officieuses entre représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Les délégations ont également procédé à un échange de documents de travail officieux. Pendant ces pourparlers, le représentant de l'Union soviétique a exposé la position soviétique sur toutes ces propositions. Le 27 août, a été publiée une longue déclaration du Gouvernement de l'Union soviétique sur cette question, qui a été citée au Sous-Comité par le représentant soviétique. Ainsi, au moment où étaient soumises au Sous-Comité les propositions des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et du Canada, ces propositions ne présentaient rien de nouveau ni d'inconnu et elles avaient été pleinement examinées au Sous-Comité.

Ces propositions des Puissances occidentales, qui sont présentées maintenant sous forme d'un projet de résolution, ne permettent malheureusement pas un accord sur la réduction des armements. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France continuent d'adopter une attitude qui fait obstacle à l'adoption de mesures concrètes de désarmement. L'adoption par l'Assemblée du projet de résolution des Puissances occidentales ne pourra que compliquer les négociations futures et rendre la question plus complexe. N'est-il pas grand temps de rechercher un accord qui soit dans l'intérêt de la sécurité de tous les Etats et qui mette fin à la course aux armements ?

Le devoir des Nations Unies est de s'engager dans cette voie. Nous sommes entièrement d'accord avec l'opinion exposée ici par les représentants de nombreux pays d'Asie, d'Europe, d'Afrique et d'autres régions, selon laquelle le problème

AS/JC

A/C.1/FV.885

- 54/55 -

I. Kouznetsov (URSS)

du désarmement intéresse tous les pays, petits et grands, de tous les continents, quel que soit leur régime politique et social. Si chaque pays essaie de contribuer à la solution positive de ce problème vital, la cause de la paix et de la sécurité internationales ne pourra qu'y gagner.

Le représentant des Etats-Unis a parlé ici de la nécessité d'assurer la sécurité des Etats. A cet égard, il faut avant tout souligner qu'en réglant tout problème international qui intéresse divers pays, on ne peut pas partir du point de vue selon lequel la sécurité d'un pays quelconque est plus importante que celle de n'importe quel autre pays. Il faut adopter une attitude juste et impartiale dans ce domaine de la sécurité qui intéresse tous les Etats. Si l'on n'adopte pas cette attitude, toute discussion du problème du désarmement ne peut être qu'une perte de temps dangereuse. C'est à tort que certains nourrissent l'illusion que, par des combinaisons douteuses, on peut duper un autre Etat, le placer dans une situation désavantageuse. Aucun Etat souverain n'acceptera jamais volontairement que sa sécurité soit mise en danger.

L'Union soviétique est en faveur de discussions d'égal à égal, de négociations sur un pied d'égalité, où l'on tienne compte de la sécurité de tous les Etats, de toutes les parties. C'est une position tout à fait différente qu'adoptent les Etats-Unis et leurs partenaires de l'OTAN. Dans les négociations sur le désarmement, ils ont toujours adopté la position que les autres participants aux négociations doivent sacrifier leurs intérêts et leur sécurité. Mais c'est une attitude unilatérale et égoïste qui, certes, ne contribuera pas au succès des négociations sur le désarmement. En voici quelques exemples.

Prenons la question de l'arme nucléaire qui inquiète le plus les peuples du monde : les Etats-Unis, l'Angleterre et la France s'opposent à l'interdiction de l'arme nucléaire, à la cessation de sa production et à son élimination de l'arsenal des Etats. Ils veulent disposer d'une arme nucléaire, utiliser les armes atomiques et à l'hydrogène pour effrayer les autres pays. Toute l'histoire des pourparlers sur l'interdiction de l'arme nucléaire le confirme.

En 1946 déjà, désirant libérer l'humanité de la crainte d'une guerre atomique destructrice, l'Union soviétique proposait de conclure un accord sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires. Quelle fut l'attitude des Etats-Unis? Ils repoussèrent même l'idée de l'interdiction de l'arme nucléaire. Ils prétendirent que l'Union soviétique proposait cette interdiction de l'arme nucléaire parce qu'elle ne disposait pas d'une telle arme. Mais en réalité, les cercles dirigeants des Etats-Unis ne voulaient pas être privés du monopole de la bombe atomique et voulaient essayer de l'utiliser en tant qu'instrument de chantage politique à l'égard des autres pays. C'est en effet à ce moment-là que prit naissance la "diplomatie atomique". Au surplus, les Etats-Unis essayaient déjà à l'époque de légaliser pour l'avenir leur monopole complet non seulement sur l'arme atomique, mais encore sur l'énergie atomique. Un plan spécial fut élaboré aux Etats-Unis, connu sous le nom de Plan Baruch. Je dois rappeler ici, et notamment à M. Noble, certains éléments de ce plan car il intéresse directement le point que nous discutons aujourd'hui.

Dans le rapport du représentant des Etats-Unis à la première séance de la Commission de l'énergie atomique, le 14 juin 1946, il était dit :

"Les Etats-Unis proposent de créer un organe international spécial qui serait chargé de toutes les étapes de l'élaboration et de l'utilisation de l'énergie atomique, à commencer par les matières premières."

Ce trust international qui, en fait, aurait été une entreprise américaine puisque les Etats-Unis devaient jouer le rôle dominant, se voyait investi de droits

très larges. On voulait notamment lui donner la compétence suivante :

"Contrôle administratif; droit de regard sur tous les types d'activité dans le domaine de l'énergie atomique présentant un danger potentiel pour la sécurité internationale; droit de contrôle, d'inspection et de décision dans tous les autres domaines de l'activité atomique. A ces fins, l'organe doit être l'élément dirigeant dans le domaine de la connaissance et du développement atomique."

Le plan des Etats-Unis ne prévoyait pas l'interdiction de l'arme atomique dans l'immédiat ou dans l'avenir. Dans les déclarations faites pour justifier ce plan, on disait que l'arme atomique pouvait être éliminée des armements des Etats seulement après qu'un système de contrôle efficace et pratique pour les Etats-Unis mais inacceptable pour les autres Etats souverains "aurait fait l'objet d'un accord et aurait été mis en place" c'est-à-dire, en fait, jamais.

Ce plan n'était donc pas du tout destiné à libérer l'humanité de la menace d'une nouvelle guerre où pourrait être utilisée l'arme nucléaire. Cela est compréhensible puisque ce plan avait été formulé aux Etats-Unis où la doctrine de la force est devenue la note dominante de la politique américaine. On peut imaginer les conséquences pénibles qu'aurait eues pour la cause de la paix la mise en oeuvre de ce plan. Il est naturel qu'il n'ait pas pu être adopté.

Quant à l'Union soviétique, à l'époque et plus tard, lorsque le monopole nucléaire des Etats-Unis n'exista plus, elle insista sur la conclusion d'un accord en vue d'une interdiction inconditionnelle de l'arme nucléaire. C'est la position que continue d'avoir l'Union soviétique car les fins pacifiques de sa politique étrangère ne sont ni temporaires ni changeantes. Ma délégation partage le point de vue du délégué de l'Indonésie et de certains autres délégués sur le fait que l'interdiction inconditionnelle de l'arme atomique servirait les intérêts directs de tous les peuples. L'Union soviétique a l'intention de continuer d'exiger la fin de la course aux armements, l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires et la libération des peuples de la menace d'une guerre atomique.

Quelle chose a-t-il changé au cours des douze années qui viennent de s'écouler dans la position des Etats-Unis sur l'interdiction de l'arme nucléaire? Non, rien. Au cours des négociations qui ont eu lieu, les Etats-Unis ont toujours adopté un point de vue unilatéral et inacceptable pour les autres Etats, le même point de vue qu'ils avaient en 1946. Le seul élément différent est que l'on a trouvé des arguments toujours nouveaux mais tout aussi fallacieux pour continuer de conserver cet armement dans l'arsenal des stratèges américains de la politique de force.

Un de ces arguments était que l'Union soviétique disposait soi-disant d'une armée beaucoup plus importante que les autres Etats et que la bombe atomique était nécessaire aux Etats-Unis pour maintenir l'équilibre des forces. C'est une théorie qui a d'ailleurs été répandue ici également par les représentants du Royaume-Uni et de la France. Au cours des négociations, le caractère fallacieux de cet argument est apparu clairement. Les faits sont connus, les Puissances occidentales ont proposé de réduire les forces armées des grandes Puissances à certains niveaux, promettant d'accepter alors l'interdiction de l'arme atomique. Les niveaux, en 1952, puis en 1955, étaient les suivants : pour l'Union soviétique, les Etats-Unis et la République populaire de Chine, 1.500.000 hommes; pour le Royaume-Uni et la France, 650.000 hommes. On déclarait qu'un accord sur l'interdiction des armes atomiques entrerait en vigueur après que les armements de type classique auraient été réduits des trois-quarts des niveaux convenus pour les forces armées des cinq grandes Puissances. Cependant, il est apparu par la suite, de l'attitude des Puissances occidentales, que ces propositions n'avaient pas été faites sérieusement par elles. Elles escomptaient que l'Union soviétique ne les accepterait pas. C'était jouer du désarmement pour duper l'opinion publique. Dès que l'Union soviétique accepta les niveaux de forces armées proposés par les Puissances occidentales, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France renoncèrent à conclure un accord sur la réduction des forces armées et des armements de type classique et sur l'interdiction des armes nucléaires.

Cette attitude à l'égard du désarmement contribue-t-elle à consolider la confiance entre les participants aux négociations et surtout entre les Etats-Unis et l'Union soviétique? Non. Ceux qui veulent ici rendre responsable de l'absence de confiance entre les Etats l'Union soviétique feraient bien de réfléchir aux raisons véritables de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Où en sommes-nous aujourd'hui? Les hommes d'Etat américains, anglais et français ne veulent même pas entendre parler de l'interdiction des armes nucléaires.

Les Etats-Unis affirment avec franchise qu'ils n'accepteront pas cette interdiction et qu'ils ont l'intention d'utiliser les armes nucléaires lorsqu'ils le jugeront nécessaire. M. Lodge déclarait ouvertement, le 30 septembre dernier, à la Commission du désarmement : "Nous n'accepterons aucune interdiction d'utiliser cette arme." De son côté, le représentant du Royaume-Uni adoptait, le 14 octobre, une attitude tout aussi négative; il a dit en effet : "Nous avons toujours considéré cette méthode de désarmement" - l'interdiction des armes nucléaires - "comme inacceptable et peu réaliste, étant donné l'état actuel des relations internationales...Et ceci concerne aussi la proposition touchant une mise hors la loi de cinq ans. Cela ne veut rien dire."

Le représentant de la France, M. Jules Moch, exposait, dans son intervention du 22 octobre, le même point de vue que celui des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Toutes ces affirmations montrent que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France ne tiennent aucun compte de la résolution adoptée à l'unanimité à la neuvième session de l'Assemblée générale, qui demande aux Etats Membres de chercher à se mettre d'accord sur l'interdiction inconditionnelle des armes nucléaires et de l'arme à l'hydrogène.

Le projet de résolution commun soumis par les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux à la session actuelle de l'Assemblée générale ne mentionne même pas la nécessité d'interdire les armes nucléaires. Bien plus, les Etats-Unis et leurs partenaires de l'OTAN veulent utiliser les Nations Unies pour légaliser le droit d'avoir recours aux armes nucléaires.

Dans le document de travail présenté en commun au Sous-Comité de la Commission du désarmement, le 29 août 1957, par le Canada, les Etats-Unis d'Amérique la France et le Royaume-Uni, il est dit que les armes nucléaires pourront être utilisées par un pays au cas où une attaque armée le mettrait en état de légitime défense individuelle ou collective. Cela ne nous rappelle-t-il pas l'époque où des agresseurs estimaient qu'ils avaient le droit de recourir aux armes comme bon leur semblait et, sous prétexte de se défendre, d'attaquer d'autres pays? C'est cette formule que l'on veut maintenant appliquer aux armes nucléaires et c'est ce qui menace d'entraîner le monde dans une guerre nucléaire destructrice.

M. Kouznetsov (URSS)

Les Gouvernements des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France se refusent à tenir compte des principes essentiels de la Charte. Ils ne veulent pas accepter la formule, conforme à la Charte, proposée par l'Union soviétique et prévoyant l'interdiction de l'arme nucléaire et l'autorisation d'y avoir recours à des fins de défenses uniquement sur la décision du Conseil de sécurité. Les gouvernements de ces trois pays rejettent même la proposition minimum de l'Union soviétique consistant, comme première mesure, à conclure un accord aux termes duquel les Etats contractants renonceraient à utiliser l'arme nucléaire pendant cinq ans et à reprendre ensuite aux Nations Unies l'examen de la question. Pourtant, cet accord temporaire créerait des prémisses favorables à un accord plus général sur les questions de désarmement, notamment sur l'interdiction définitive de la fabrication des armes nucléaires et l'élimination de ces armes des armements des Etats. En souscrivant à de tels engagements, il n'est pas douteux que les Etats signataires contribueraient à assainir l'atmosphère internationale et à écarter les menaces d'une guerre atomique.

Afin de dupes les peuples qui exigent l'interdiction des armes nucléaires, les Puissances occidentales, au sein de cette Commission et en dehors, répètent sur tous les tons leur proposition relative à une prétendue interdiction de fabriquer des matières fissiles. Vraiment, c'est se montrer bien peu intelligent ou vouloir se tromper soi-même que de considérer cette proposition comme une attitude nouvelle à l'égard du problème des armes nucléaires. En réalité, il y a là un obstacle nouveau inventé pour masquer les intentions véritables de ces Puissances, à savoir empêcher l'accord sur l'interdiction des armes nucléaires et poursuivre la course aux armements. Si les Puissances occidentales désiraient arrêter la production des armes nucléaires et réduire les menaces d'une nouvelle guerre de destruction, elles ne chercheraient pas à éluder la solution du problème de l'interdiction immédiate des armes nucléaires et des armes à l'hydrogène et leur élimination des stocks d'armements des Etats. Le danger d'une guerre atomique n'est diminué en aucune manière lorsque des quantités énormes d'armes atomiques et à l'hydrogène continuent à se trouver dans les stocks d'armements des Etats et lorsqu'il n'est même pas interdit de les utiliser.

N. Kouznetsov (URSS)

D'ailleurs, ceci a été confirmé par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles. Parlant à la télévision, le 22 juillet dernier, il déclarait "qu'il existait aujourd'hui une si grande quantité d'armes nucléaires puissantes que leur utilisation, dans une guerre générale, menacerait la vie des hommes dans n'importe quelle région du globe." La proposition des Puissances occidentales de cesser la production de matières fissiles ne signifie pas la réduction des stocks d'armes atomiques; elle ne touche même pas le droit de continuer à fabriquer des armes nucléaires avec les matières fissiles actuellement disponibles; cette proposition, loin de réduire, ne ferait qu'augmenter les stocks d'armes thermonucléaires.

L'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires doit, selon les calculs officiels américains, donner l'avantage aux Etats-Unis et placer les autres Etats dans des positions défavorables. Ainsi, les Etats-Unis escomptent posséder plus de bombes, ayant la possibilité d'utiliser pour en fabriquer les stocks existants de matières fissiles. En même temps, les Etats-Unis voudraient établir, dans leur propre intérêt, un vaste contrôle de l'extraction des minerais servant à la production de matières fissiles et aussi un contrôle sur les entreprises fabriquant des matières fissiles.

Il est impossible de ne pas retrouver dans cette proposition les éléments de l'ancien plan bien connu proposé en 1946 par les Etats-Unis. Ce n'est pas par hasard que M. Lodge a comparé le système de contrôle international de l'interdiction de production de matières fissiles, à ce plan de 1946.

Cette manière de résoudre le problème des armes nucléaires, telle qu'elle est proposée par les Etats-Unis et leurs partenaires, est tout à fait caractéristique. Le but de ce plan est de légaliser les préparatifs de guerre atomique et de favoriser ceux qui se prononcent en faveur de cette guerre.

L'Union soviétique ne peut pas souscrire à un plan de cette nature. L'intérêt de la paix exige l'interdiction sans condition des armes nucléaires, l'interdiction de leur production et leur élimination des stocks d'armements.

Un pas important dans cette voie pourrait être la promesse solennelle des Etats de ne pas utiliser les armes atomiques et à l'hydrogène, même si cette promesse portait sur une période de cinq années.

Les avantages généraux de cette proposition sont évidents. D'une part, cette proposition ne viole la sécurité d'aucun pays puisqu'elle est fondée sur le principe de l'égalité. D'autre part, l'arrêt des expériences d'armes nucléaires constituerait un pas important dans la voie de l'interdiction complète des armes nucléaires.

La déclaration faite par les Puissances occidentales dans le projet qu'elles ont soumis montrent que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France s'opposent à l'arrêt des expériences, et même à un arrêt temporaire.

Le représentant du Royaume-Uni, M. Noble, affirmait, le 14 octobre, qu'il ne pouvait partager l'opinion d'après laquelle "la suspension des expériences nucléaires serait de nature à faciliter les négociations relatives au désarmement.... à mon avis, disait-il, cette mesure pourrait bien en effet avoir un effet contraire sur la sécurité mondiale."

M. Kouznetsov (URSS)

Où peut-on trouver ici la logique et le bon sens ? D'après M. Noble, la continuation d'expériences d'armes nucléaires serait quelque chose d'excellent et leur suspension serait un mal. Une telle position est en contradiction flagrante avec les exigences catégoriques de centaines de millions d'hommes - savants, travailleurs, paysans, employés - qui demandent qu'on cesse ces expériences d'armes de destruction massive.

Il n'est pas nécessaire de prouver que l'arrêt des expériences d'armes nucléaires aurait pour effet d'empêcher l'augmentation des radiations atomiques, qui ont une influence délétère sur la santé des hommes. Ce serait, dans une certaine mesure, un obstacle au perfectionnement de l'arme nucléaire, cela empêcherait la fabrication de nouvelles armes plus destructrices encore et ce serait un frein à la course aux armements atomiques. Les gouvernements des Puissances occidentales, y compris celui de la Grande-Bretagne, sont bien au courant de ce fait.

Enfin, l'arrêt des expériences nucléaires ou, au moins, leur suspension temporaire, constituerait le premier pas important dans la voie de l'interdiction complète des armes de destruction massive.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ne veulent pas cesser les expériences d'armes nucléaires. C'est pourquoi, essayant de tromper l'opinion publique, ils lient cette question si simple aux autres questions plus complexes à la solution desquelles ils mettent d'ailleurs eux-mêmes obstacle. Selon eux, un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires dépend de la solution de problèmes tels que l'arrêt de la fabrication des matières fissiles sans interdiction de l'arme nucléaire, sans élimination des stocks de bombes nucléaires des armements des Etats et sans réduction des forces armées. Ils conditionnent également cet accord par la solution de problèmes politiques qui doit être acquise, selon eux, pour que puissent être réduits les armements de type classique et les forces armées. On voit que les Puissances occidentales ont noyé cette question si claire et si simple de la suspension des expériences d'armes nucléaires dans une quantité de problèmes non résolus et qu'elles s'efforcent de l'enterrer complètement.

Il y a encore un autre argument incroyable que les Etats-Unis ont présenté pour justifier leur refus de suspendre les expériences d'armes nucléaires. Il est maintenant de bon ton de parler de "bombes propres" pour la fabrication desquelles, nous dit-on, il faut d'autres expériences. M. Dulles a essayé de nous faire croire que la poursuite des expériences était presque une mesure humanitaire inspirée

M. Kouznetsov (URSS)

par le désir d'assurer l'avenir du genre humain. Y a-t-il quelque chose de plus cynique, de plus hypocrite que cette attitude dans une question qui affecte le sort de millions d'individus ? Les hommes mourront-ils plus facilement et supporteront-ils mieux les horreurs d'une guerre nucléaire si les bombes employées sont appelées "bombes propres" ? Les peuples de l'Europe se rappellent fort bien les atrocités commises par les hitlériens lorsque, d'une façon barbare - mais qu'ils qualifiaient d'humanitaire - ils ont annihilé des centaines de milliers de personnes. Y avait-il une grande différence entre les cas où les hommes d'Hitler exterminaient des êtres humains dans les chambres à gaz et les faisaient ensuite brûler et les cas où l'on fusillait ou pendait des hommes ? On tremble encore aujourd'hui en pensant à ces cauchemars "humanitaires". Les crimes hitlériens ont été condamnés par l'humanité tout entière.

Tout massacre d'une population pacifique est anti-humain. Il ne deviendra pas "humanitaire" parce qu'on emploiera des armes nucléaires dites "propres". Seuls les représentants les plus agressifs du prétendu "monde libre" sont capables d'établir de tels plans "humanitaires".

Le centre de gravité du problème n'est pas de savoir quels sont les "avantages" et les "désavantages" de tel ou tel type d'armes atomiques; il s'agit une fois pour toutes de libérer l'humanité de la menace de ces armes horribles et des maux causés par les expériences qu'on en fait.

L'Union soviétique propose qu'une décision soit prise immédiatement quant à la cessation des expériences d'armes nucléaires. Le Gouvernement de l'Union soviétique, reconnaissant l'importance de cette question, a proposé de la séparer du programme général de désarmement et de la régler sans la lier à un accord sur d'autres aspects du problème du désarmement. Tenant compte de ce que les Puissances occidentales s'opposent à une interdiction totale des expériences d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène, le Gouvernement de l'Union soviétique a soumis à l'Assemblée générale une proposition tendant à ce que les expériences d'armes atomiques et à l'hydrogène soient suspendues au moins temporairement, pour une période de deux ou trois ans commençant le 1er janvier 1958, avec établissement d'un contrôle international approprié.

L'arrêt immédiat des expériences d'armes nucléaires est demandé de façon pressante par les peuples du monde. Tenant compte de l'influence de ces peuples, les gouvernements et les parlements de nombreux pays ont appuyé cette demande.

M. Kouznetsov (URSS)

En particulier, le Gouvernement et le Parlement du Japon ont déclaré à maintes reprises que les expériences d'armes nucléaires devaient être suspendues. On ne peut donc manquer d'être surpris lorsqu'on constate que le projet de résolution soumis par la délégation japonaise à la présente session sur la question de la suspension des expériences fait dépendre cette suspension d'un accord sur toutes sortes d'autres questions relatives au désarmement comme c'est le cas pour les propositions des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. Ainsi, le projet de résolution japonais ne peut aider à résoudre la question de la suspension des expériences nucléaires. En outre, dans la proposition japonaise, la période de suspension est extrêmement limitée. Ainsi, ce projet de résolution est en contradiction flagrante avec de nombreuses déclarations faites par le Parlement et par le Gouvernement japonais à l'effet d'obtenir une interruption immédiate et inconditionnelle des expériences d'armes nucléaires.

Permettez-moi d'exprimer ma confiance que la délégation japonaise s'exprimera en faveur de l'arrêt immédiat des expériences d'armes nucléaires sans aucune condition préalable. A notre avis, une telle attitude correspondrait aux exigences du peuple japonais qui est intéressé au moins autant que les autres peuples à cette suspension des expériences nucléaires.

La délégation de l'Union soviétique considère que la Commission et l'Assemblée elle-même ne peuvent éluder la solution de ce problème si important et urgent de la cessation des expériences d'armes atomiques et à l'hydrogène.

Nous ne perdons pas l'espoir que les délégations qui participent aux travaux de notre Commission, et en premier lieu les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni, reconnaissant la grande responsabilité que ces pays assument devant leur propre population, examineront cette question avec l'attention qu'elle mérite et feront preuve de bonne volonté et d'un esprit de coopération qui sont si nécessaires pour résoudre ce problème de façon positive.

Au cours du débat sur le problème du désarmement, le représentant du Royaume-Uni a grossièrement déformé la position de l'Union soviétique sur la question de la réduction des forces armées et des armements de type classique. En contradiction avec les faits, il a prétendu que l'Union soviétique n'avait pas réduit ses forces armées dans la période d'après-guerre.

On sait cependant que, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Union soviétique a procédé à la démobilisation d'hommes de tous les âges, à l'exception de ceux qui appartenaient à la classe la plus récente. La presse l'a relaté et il y a

MG/RR

A/C.1/PV.885
- 69/70 -

M. Kouznetsov (URSS)

eu à ce sujet un échange de notes entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Royaume-Uni.

M. Noble sait-il qu'en 1955-1956, l'Union soviétique a procédé à une nouvelle réduction de ses forces armées se montant à un montant de 1.840.000 hommes ? Il le sait certainement; mais pourquoi, alors, M. Noble croit-il devoir déformer des faits pourtant patents ?

La falsification des faits à laquelle ont recours les représentants de certains pays membres de l'OTAN est pour eux un moyen de masquer leur refus de réduire leurs forces armées, leurs armements de type classique et leurs budgets militaires. Partisans de la politique des "positions de force", ils ne répugnent pas à essayer de s'assurer, dans cette question, certains avantages militaires, de façon à placer l'Union soviétique en position d'infériorité, au détriment de sa sécurité.

J'attire l'attention sur les "propositions de mesures partielles de désarmement" soumises au Sous-Comité, le 29 août dernier, au nom des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et du Canada. Dans ce document, les quatre Puissances proposent, comme première étape, les niveaux suivants de réduction : forces armées du Royaume-Uni et de la France, jusqu'à 750.000 hommes; forces armées de l'Union soviétique et des Etats-Unis, jusqu'à 2,5 millions d'hommes. On souligne que les Etats négocieront une réduction ultérieure de leurs forces armées (2,1, puis 1,7 million d'hommes pour l'Union soviétique et les Etats-Unis; 700, puis 600.000 hommes pour le Royaume-Uni et la France, lors d'une seconde et d'une troisième étapes), à la condition qu'un certain nombre de conditions soient remplies; notamment s'il y a eu progrès vers le règlement des problèmes politiques.

On voit d'emblée que la réduction prévue pour la seconde et la troisième étapes est complètement dépourvue de réalisme, puisque les Puissances occidentales placent des obstacles insurmontables. Le chef de la délégation soviétique a déjà précisé l'attitude de l'Union soviétique sur les problèmes politiques cités par les Puissances occidentales : question allemande, question du Moyen-Orient. La façon dont est examinée la plainte de la Syrie témoigne que les Etats-Unis et leurs partenaires poursuivent une politique impérialiste profondément hostile aux peuples de cette région et qu'ils n'entendent pas modifier cette politique. Les autres problèmes politiques ne se présentent pas mieux. Les Puissances occidentales prétendent que leur règlement est une condition préalable du désarmement. Prenons l'exemple du problème d'Extrême-Orient, évoqué par M. Moch. Les Etats-Unis et leurs partenaires poursuivent en Extrême-Orient une politique agressive et maintiennent une atmosphère de tension. Ils empêchent les peuples de l'Extrême-Orient, engagés sur la route de l'indépendance, d'exercer leurs droits souverains.

Depuis huit ans, les forces des Etats-Unis occupent l'île chinoise de Taiwan, dont ils ont fait une base pour l'organisation de provocations armées à l'endroit de la République populaire de Chine. Les Etats-Unis se sont établis en Corée du sud et dans le Viet-Nam du sud. Soutenues par les Etats-Unis, les autorités de la Corée du sud violent la Convention d'armistice, préparent une nouvelle guerre contre la République populaire démocratique de Corée, refusent d'appliquer les clauses de l'armistice relatives à la tenue d'élections générales et à l'unification du pays. Le Viet-Nam du sud a été transformé par les Etats-Unis en une base d'actions agressives contre la République démocratique du Viet-Nam et d'autres Etats pacifiques de cette région.

Le représentant du Royaume-Uni a cité d'autres problèmes politiques liés, selon lui, au problème du désarmement. Il a déclaré que les Puissances occidentales avaient commencé de s'armer et ne voulaient pas arrêter la course aux armements, parce que ce qui s'était passé dans d'autres pays n'était pas de leur goût. On sait ce qui s'est passé dans ces pays : le peuple s'est saisi du pouvoir, a décidé d'édifier sa vie sur les nouveaux principes démocratiques et prouvé qu'il était prêt à défendre coûte que coûte sa liberté et son indépendance contre tout empiètement extérieur.

M. Noble a prétendu que les Puissances occidentales fondaient leur politique sur les positions de force et procédaient à la course aux armements en raison de la lutte idéologique qui prévaut dans le monde. On peut en déduire que certains dirigeants des Puissances occidentales ne sont disposés à arrêter la course aux armements et à conclure un accord de désarmement qu'à condition qu'une seule idéologie demeure dans le monde, celle partagée par les sphères dirigeantes de ces Puissances.

Ceux qui posent le problème de cette manière montrent une nouvelle fois qu'ils sont loin de comprendre les conditions réelles du monde d'aujourd'hui. Il n'y a ni sagesse ni sens politique à refuser de reconnaître, avec une obstination digne d'un meilleur sort, les changements politiques, économiques et culturels qui se sont produits dans le monde depuis 40 ans.

Etre réaliste, c'est se garder d'aller contre les faits, d'imposer sa manière à autrui, de tirer avantage au détriment d'autrui. En l'occurrence, la solution du problème du désarmement est parfaitement possible, si l'on part du principe de la pleine égalité des parties, de la reconnaissance mutuelle de la

coexistence pacifique des Etats sans égard aux systèmes sociaux différents. Toute autre façon d'aborder les problèmes internationaux, y compris celui du désarmement, est vouée à l'échec.

Lier le problème du désarmement aux problèmes politiques révèle simplement le souci d'éluder la solution du problème du désarmement en général, d'éluder en particulier la réduction des forces armées même dans les limites citées dans les propositions occidentales pour la deuxième et la troisième étapes. La proposition de réduire, comme première étape, pour les Etats-Unis à 2,5 millions d'hommes et pour la France et le Royaume-Uni à 750.000 hommes, l'effectif des forces armées n'est pas sérieuse. En fait, aucune réduction réelle des forces armées n'est intervenue, aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. Pour ce qui est du Royaume-Uni, on se propose, en guise de réduction, de légaliser l'accroissement des forces armées. C'est là une tentative de duper l'autre partie aux négociations, de lui imposer des conditions désavantageuses dans le domaine des armements de type classique. Les Puissances occidentales ne veulent pas admettre que la détermination des effectifs militaires doit tenir compte des particularités politiques et géographiques de chaque pays, si l'on ne veut pas compromettre sa sécurité. C'est un tel accord, fondé sur le respect des intérêts mutuels, que recherche le Gouvernement soviétique. J'attire une nouvelle fois l'attention sur l'attitude soviétique en matière de réduction des forces armées, telle qu'elle se trouve exposée dans le mémorandum du 20 septembre, distribué comme document officiel de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement soviétique est désireux de ramener ses forces armées, en trois étapes, aux niveaux mentionnés ci-dessus, si les Puissances occidentales retirent les réserves et les conditions politiques qu'elles ont mises au passage d'une étape à l'autre.

Il va de soi qu'il faut en même temps se mettre d'accord sur certaines mesures dans le domaine des armes nucléaires. Il faut notamment que les trois Puissances qui les possèdent renoncent à leur utilisation. Une réduction des forces armées de l'Union soviétique au même niveau que les forces armées des Etats-Unis comporte certains risques. Cependant, l'Union soviétique est prête à accepter ces risques si les autres Puissances participant aux négociations font également preuve d'une volonté suffisante d'aboutir à un accord. La parole est maintenant aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à la France. Il faut que ces pays soient, comme l'Union soviétique, inspirés dans leurs négociations par le désir d'assurer la sécurité de tous les Etats participant aux discussions, et que les Puissances occidentales montrent ainsi qu'elles veulent coopérer. Il ne subsistera plus, alors, d'obstacles sérieux dans notre voie et nous pourrons conclure un accord sur une réduction importante des forces armées.

La paix et la sécurité seront consolidées, et la confiance sera restaurée dans les relations entre Etats si les bases militaires étrangères sont supprimées et si les troupes étrangères sont retirées du territoire d'autres pays. Les Etats-Unis ont créé un énorme réseau de bases étrangères dont le nombre, de 1951 à 1957, a plus que décuplé en Europe. Dans les pays de l'OTAN, des mesures sont prises en vue d'armer les troupes avec des armes et des fusées atomiques. Ces mesures sont accompagnées de déclarations insistant sur la nécessité d'"assurer sa propre sécurité" et de "faire face à ses responsabilités". Mais il faudrait vraiment être naïf au dernier degré ou, au contraire, compter sur la **raiveté** totale d'autrui, pour prétendre que ces bases militaires en territoire étranger ont été établies pour le maintien de la paix.

Personne ne se laissera convaincre par la thèse selon laquelle les bases militaires américaines en Europe, qui sont situées à plusieurs milliers de kilomètres du territoire des Etats-Unis, sont indispensables à la sécurité de ce pays. Ces bases sont le pendant d'une politique de force et elles seront nécessaires tant qu'une telle politique sera dirigée contre les pays pacifiques.

De même, il serait naïf de croire que l'établissement de bases militaires américaines en Europe ainsi que dans d'autres continents peut apporter le moindre bénéfice aux pays sur le territoire desquels elles sont construites. Les dirigeants de ces pays jouent avec la destinée de leur peuple s'ils pensent qu'ils les garantissent d'une catastrophe militaire lorsqu'ils mettent leur territoire à la disposition de l'étranger pour que l'on y construise des bases militaires et que

L'on y établisse des garnisons de troupes étrangères. L'existence sur le territoire de certains pays de bases militaires étrangères destinées à une guerre atomique ne peut que faire peser sur ces pays, contrairement à leur volonté et à leurs désirs, la menace d'une destruction totale dans le cas où éclaterait la guerre atomique que préparent les milieux agressifs des Etats-Unis et de leurs partenaires de l'OTAN.

Le Gouvernement de l'Union soviétique estime que la liquidation des bases militaires étrangères sur le territoire de tous ces pays aurait une signification considérable pour le renforcement de la paix et correspondrait aux intérêts de toutes les nations, plus spécialement des peuples d'Europe. Un accord prévoyant le retrait des troupes des quatre Puissances qui sont stationnées sur le territoire de l'Allemagne et une réduction des forces armées de ces Puissances qui sont stationnées dans les pays de l'OTAN et du Traité de Varsovie aurait des effets semblables. Malheureusement, on sait que les Puissances occidentales ont refusé d'appuyer ces propositions de l'Union soviétique. Dans leurs suggestions du 29 août dernier comme dans le projet de résolution qu'elles ont présenté à cette Assemblée, cet aspect de la question est entièrement passé sous silence. Il appartient maintenant aux Etats-Unis et aux autres Puissances occidentales d'apporter leur contribution à cet égard.

Tout au long des négociations sur le désarmement, les Puissances occidentales n'ont cessé de conjuguer à tous les temps le verbe "contrôler". Ce faisant, elles ont complètement déformé la position de l'Union soviétique et elles ont tenté d'utiliser le problème du contrôle pour empêcher tout accord sur des mesures positives de désarmement. Dès qu'il est question du point de vue de l'Union soviétique à l'égard du contrôle et des propositions soviétiques sur le contrôle, les représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France deviennent miraculeusement sourds et muets. C'est ce qui s'est passé précédemment et c'est ce qui se passe à nouveau au cours de cette session de l'Assemblée générale.

L'Union soviétique ne s'est jamais opposée et ne s'oppose pas au contrôle. Le Gouvernement soviétique a proposé à plusieurs reprises des mesures concrètes et pratiques de contrôle sur la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction des armes atomiques et à l'hydrogène et la suspension des expériences réalisées avec ces armes. A cet égard, il me suffira de rappeler nos propositions du 10 mai 1955, du 27 mars 1956 et du 18 mars 1957, ainsi que les propositions qui sont actuellement soumises à l'Assemblée générale.

Mais l'Union soviétique ne veut pas d'un contrôle "sur le papier" portant sur quelque chose d'inconnu. Ce qu'elle veut, c'est un contrôle réel sur la mise en vigueur de mesures concrètes de désarmement.

Est-il possible, sur la base des propositions soviétiques, de se mettre d'accord sur l'établissement d'un contrôle approprié combiné avec des mesures concrètes de désarmement? Nous répondons affirmativement à cette question. Dans toutes ses propositions, l'Union soviétique insiste sur le fait que, même dans l'atmosphère qui caractérise actuellement les relations internationales, il serait possible de commencer à mettre en oeuvre des mesures pratiques, assorties d'un contrôle approprié, dans le domaine du désarmement.

Le Gouvernement soviétique propose qu'au cours de la mise en vigueur des premières mesures partielles de désarmement, déjà, des postes de contrôle soient établis dans les grands ports, dans les noeuds ferroviaires et sur les lignes de grande communication des différents Etats, ce système reposant sur une base de réciprocité. Ces postes de contrôle permettraient de s'assurer qu'il n'existe aucune concentration dangereuse de forces armées ou d'armements dans ces pays. Puisqu'il s'agirait là de mesures partielles de désarmement, c'est sous cet aspect que devrait être traitée également la question du contrôle. Au cours de la première étape, les postes de contrôle devraient être établis dans les régions frontières occidentales de l'Union soviétique, sur le territoire de la France, du Royaume-Uni et des pays membres de l'OTAN et du Traité de Varsovie, ainsi que dans la partie orientale des Etats-Unis. Les fonctions de contrôle pourraient, à la suite d'un accord entre les parties, être exercées par un organe de contrôle qui, à cet effet, serait créé dans le cadre du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement soviétique a en outre accepté le principe de la photographie aérienne dans certaines régions, ainsi que le prouvent les propositions soviétiques du 30 avril 1957. Mais à la suite de cette décision, les Puissances occidentales perdirent tout intérêt pour la photographie aérienne, qui avait pourtant été proposée à l'origine par les Etats-Unis.

L'Union soviétique estime qu'il serait possible de prendre dans attendre davantage des mesures partielles, assorties d'un contrôle approprié, dans le domaine du désarmement. Ces mesures pourraient jouer un rôle important pour l'amélioration du climat international, qui est si nécessaire à la solution de l'ensemble du problème du désarmement et à la consolidation d'une paix universelle.

Fresque tous les orateurs qui ont participé à ce débat ont relevé que la confiance n'existe pas, à l'heure actuelle, dans les relations internationales, et qu'elle fait en particulier défaut entre les grandes Puissances. Il est tout à fait vain d'espérer que la méfiance actuelle disparaîtra comme par enchantement et qu'elle pourra être remplacée en très peu de temps par la confiance. Pour parvenir à ce résultat, il faudra du temps, et il faudra aussi que des mesures concrètes soient prises. Il est inutile de tenter de mettre dès maintenant en oeuvre des mesures étendues exigeant la confiance internationale, car cette procédure ne pourrait que compliquer encore la recherche d'un accord.

La situation sera différente lorsque des mesures pratiques de nature à faire naître la confiance auront été appliquées, et en particulier lorsqu'un programme de désarmement partiel aura été mis en vigueur, ce qui permettra de lever les barrières s'opposant actuellement au développement de la coopération entre les Etats et entre les peuples. Dans ces conditions, il serait possible d'espérer une amélioration décisive des relations internationales, ce qui créerait une atmosphère favorable à la mise en vigueur d'un large programme de désarmement assorti d'un large contrôle.

Si les Puissances occidentales ont sérieusement l'intention de négocier des mesures concrètes de désarmement et de contrôle, les propositions soumises au cours de la présente session par l'Union soviétique leur offrent les bases nécessaires pour parvenir à un accord à cet égard.

M. Kouznetsov (URSS)

Je dois maintenant parler des propositions présentées le 27 octobre dernier par le Gouvernement de l'Union soviétique et concernant l'établissement d'une Commission permanente du désarmement. Le Gouvernement de l'Union soviétique attache une grande importance à ces propositions; il estime que l'Assemblée générale doit les examiner avec toute l'attention qu'elles méritent.

L'Organisation des Nations Unies qui doit assurer la collaboration internationale dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de tous les peuples, doit entreprendre des efforts nouveaux et plus efficaces pour résoudre le problème du désarmement. Cette exigence est particulièrement grande à l'heure présente, alors que la production des armes de destruction massive - engins atomiques et engins à l'hydrogène - va s'intensifiant, et qu'ont été mises au point des fusées intercontinentales qui rendent vulnérable n'importe quelle partie du monde.

Or, comme l'ont déclaré à juste titre de nombreuses délégations, les organes des Nations Unies, c'est-à-dire la Commission du désarmement et son Sous-Comité, n'ont jusqu'ici abouti à aucun résultat concret en matière de désarmement. En dépit de nombreuses années de négociation, la solution du problème n'a point avancé, aucun accord n'est intervenu qui pourrait conduire à une réduction des forces armées et des armements de type classique et contribuerait à écarter la menace d'une guerre nucléaire. En fait, les négociations ont abouti à une impasse et la Commission et son Sous-Comité sont devenus un écran derrière lequel les adversaires du désarmement se livrent à de néfastes activités. Ce serait se leurrer soi-même dangereusement que de s'estimer satisfait des résultats des travaux de ces organismes.

L'une des raisons de ces lamentables résultats dont bien des délégations ont parlé réside dans le fait que la discussion sur le problème du désarmement a été limitée à un nombre restreint d'Etats représentés dans ces organes. Si l'on tient compte de ce que les fonctions de la Commission se bornent en fait à soumettre à l'Assemblée générale les rapports de son Sous-Comité, ce groupe se réduit à cinq Puissances seulement, à savoir l'Union soviétique d'une part, et, d'autre part, quatre Puissances appartenant à l'OTAN. Tous les autres Membres des Nations Unies, soit 77 nations, ont en réalité été écartés des négociations.

I. Kouznetsov (URSS)

Bien qu'un accord sur le désarmement dépende dans une très large mesure de ces Puissances qui disposent des forces armées les plus importantes et possèdent des bombes atomiques et à l'hydrogène, la solution positive du problème du désarmement intéresse à un titre égal tous les Etats et tous les peuples. C'est pourquoi il convient de tenir compte, si l'on entend régler ce problème, des vues de tous les Etats Membres des Nations Unies, en particulier de ceux qui s'opposent résolument à la course aux armements, à l'usage des armes atomiques et à l'hydrogène et qui sont en faveur de la cessation des expériences de tels engins.

Dans ces conditions, il serait opportun qu'une Commission permanente du désarmement, comprenant les représentants de tous les Etats Membres des Nations Unies, soit établie. La tâche de cette Commission permanente, qui siégerait de façon continue, serait d'examiner toutes les propositions présentées aux Nations Unies et de préparer des recommandations appropriées pour les sessions de l'Assemblée générale.

L'activité de cette Commission ne saurait être limitée à une période de temps donnée. Cette Commission devra travailler de manière continue en tant qu'organe permanent de l'Organisation. Il convient de modifier non seulement la composition des organismes traitant du problème du désarmement, mais aussi le caractère de leurs travaux. De nombreux Etats ont exprimé leur mécontentement à propos de la pratique actuellement suivie au Sous-Comité qui siège à huis-clos. En vérité, cette pratique a pour résultat que l'opinion publique mondiale ne sait pratiquement rien des débats du Sous-Comité, puisque les renseignements sur les négociations ne sont fournis que dans la mesure où les Etats qui y participent le veulent bien. Il en résulte aussi que l'opinion publique demeure dans l'ignorance alors que certains cercles des puissances occidentales répandent délibérément des versions mensongères à propos des prétendus résultats sérieux acquis au Sous-Comité dont les travaux, en réalité, tournent à vide. C'est ainsi que se créent des illusions dangereuses, que les peuples sont trompés. Ils n'ont pas besoin de paroles sur le désarmement; ce qu'ils réclament, ce sont des mesures concrètes permettant de mettre fin à la course aux armements et d'écartier la menace d'une nouvelle guerre comportant l'usage des armes atomiques.

M. Kouznetsov (URSS)

Ainsi, serait mis fin à la pratique néfaste d'un secret d'ailleurs artificiel dans l'examen des questions concernant le désarmement, pratique qui a déjà porté un coup sérieux à la cause du désarmement. A la différence de la situation actuelle, les activités de la Commission permanente du désarmement seraient publiques. Les peuples seraient ainsi pleinement informés de l'état des négociations sur le désarmement, de la position des diverses puissances et cette situation créerait des conditions grâce auxquelles le problème du désarmement, l'un des plus vitaux de notre époque, serait de manière permanente au centre même de l'attention de l'opinion publique.

La création d'une Commission permanente n'exclut pas la possibilité de pourparlers, de consultations mutuelles, etc. sur les questions liées au désarmement entre les divers Etats ou groupes d'Etats. On peut au contraire supposer qu'un examen public et approfondi des différentes propositions devant cette Commission permanente créera des conditions favorables à une activité plus grande des divers Etats, étendra le cercle des consultations, des réunions et autres formes de contacts et relations entre eux. Le Président et les Vice-Présidents de la Commission dirigeront les travaux en cours et aideront également les Etats à procéder à ces consultations mutuelles et à ces pourparlers sur les questions touchant au désarmement.

La délégation soviétique escompte que cette proposition tendant à l'établissement d'une Commission permanente du désarmement, dictée par le désir d'accélérer une solution positive du problème du désarmement par la mobilisation des efforts de tous les Membres des Nations Unies, sera appuyée comme elle le mérite par les autres délégations.

La création d'une Commission permanente serait une contribution positive apportée au problème du désarmement par la présente session de l'Assemblée générale.

En faisant le bilan des résultats de la discussion au sein de la Commission et en évaluant objectivement tous les travaux précédents des Nations Unies dans le domaine du désarmement, on peut tirer la conclusion qu'il existe deux attitudes en cette matière. L'une est celle des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France; elle est fondée sur la politique de la force dans les relations

GM/SS

A/C.1/FV.885
- 84/85. -

N. Kouznetsov (URSS)

internationales dont le résultat est la course aux armements et la préparation d'une nouvelle guerre. Cette attitude est inspirée du désir de mettre obstacle à tout accord sur des mesures concrètes de désarmement, de menacer la sécurité des Etats pacifiques et, en premier lieu, des Etats appartenant au camp socialiste.

En même temps, des tentatives sont faites de compliquer le problème par toutes sortes de combinaisons, de déformations et de falsifications, d'induire les peuples en erreur, de rendre responsable de l'échec des négociations l'Union soviétique. Ce n'est pas en vain qu'un homme politique aussi bien informé que l'ancien Secrétaire d'Etat américain, H. Acheson, critiquant la position du Gouvernement des Etats-Unis dans la question du désarmement, a déclaré récemment :

M. Kouznetsov (URSS)

" Je suis tellement perdu dans ces négociations que je ne sais vraiment pas où nous en sommes ou ce que nous voulons faire."

Mais il y a une autre attitude. C'est celle de l'Union soviétique et des autres pays pacifiques. Elle tend à dissiper la tension dans les relations internationales, à mettre fin à la "guerre froide", à faire cesser la course aux armements si dangereuse pour la paix, à interdire les armes atomiques et à l'hydrogène, à empêcher une nouvelle guerre de destruction et à assurer à tous les peuples une vie paisible et tranquille.

Douze ans seulement nous séparent des horreurs de la deuxième guerre mondiale que nous ne pouvons et ne devons pas oublier si nous voulons délivrer l'humanité de la crainte d'une nouvelle guerre. L'Union soviétique a connu des pertes et des souffrances particulièrement lourdes. Des millions et des millions de citoyens soviétiques ont sacrifié ce qu'ils avaient de plus cher : leur vie, pour défendre la liberté et l'indépendance de leur pays et préserver l'humanité de la menace de l'asservissement fasciste.

Le peuple soviétique hait la guerre. Il est prêt à tout faire pour empêcher qu'elle soit déclenchée à nouveau, sous une forme encore plus terrible. L'Union soviétique, guidée par sa politique de paix, a toujours fait et continue de faire des efforts sérieux pour permettre un accord sur le désarmement.

Au cours des négociations, le Gouvernement soviétique a présenté de nombreuses propositions constructives afin de régler au plus tôt le problème de la course aux armements, d'interdire les armes nucléaires et d'écartier la menace d'une nouvelle guerre. Dans ses propositions, l'Union soviétique a tenu compte des vues des puissances occidentales. Ce fait a d'ailleurs été reconnu par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans leurs déclarations. Ce n'est pas la faute du Gouvernement soviétique si les puissances occidentales sont revenues sur leurs propres propositions aussitôt après leur acceptation par l'Union soviétique.

L'Union soviétique a le droit d'escompter que les puissances occidentales feront preuve du même désir de réaliser un accord et prendront les mesures nécessaires pour aller à la rencontre de l'Union soviétique. Mais, si l'on s'en tient à l'expérience de dix années de négociation et de discussion ici, certains milieux des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France ont une opinion différente. Non

M. Kouznetsov (URSS)

seulement ils n'ont rien fait pour rapprocher leurs vues de celles de l'Union soviétique, mais ils ont essayé d'utiliser ces négociations pour assurer la supériorité militaire de leurs pays et pour saper la sécurité de l'Union soviétique. Au contraire, l'Union soviétique négocie honnêtement et franchement, sans arrière-pensée, sans intention de placer ses partenaires dans une situation désavantageuse ou de porter atteinte à la sécurité d'un pays quelconque. L'Union soviétique exige des puissances occidentales peu de chose : qu'elles adoptent une attitude semblable envers l'Union soviétique.

Les propositions soviétiques présentées à la session actuelle répondent à l'intérêt de la paix et de la sécurité de tous les Etats.

Les propositions formulées dans le projet de résolution des vingt-quatre puissances ne peuvent servir de base à un accord sur le désarmement. Ce ne sera qu'une résolution de plus qui n'apportera aucun résultat positif. Or nous n'avons pas besoin de résolution, mais d'actes. Les peuples de tous les pays, grands et petits, attendent de la présente session de l'Assemblée générale des progrès concrets dans le domaine du désarmement, et ceci avant tout.

Un accord à la présente session, ne serait-ce que sur certains points, mettrait fin à des discussions interminables et transformerait des paroles en actes.

Il n'y a aucun doute que si les puissances occidentales sont inspirées du désir de prendre de réelles mesures, il sera possible de transformer cette session en une session où seront prises les premières mesures pratiques dans le domaine du désarmement et pour empêcher une nouvelle guerre.

La délégation de l'Union soviétique demande aux délégations de tous les pays, et particulièrement à celles des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, d'agir dans cet esprit.

Le PRÉSIDENT : La liste des orateurs est épuisée.

Avant de prononcer la clôture de la discussion générale, je me propose de donner la parole au représentant du Japon pour lui permettre de faire usage de son droit de réponse.

M. MATSUDAIRA (Japon) (interprétation de l'anglais) : Faisant usage de mon droit de réponse, je voudrais présenter quelques commentaires à propos de l'intervention du représentant de la France en date du 22 octobre. Le but de ma déclaration est de préciser notre attitude. Je le ferai avec tout le respect que je dois au représentant de la France et je serai bref. Je voudrais également revenir sur certaines observations faites aujourd'hui par le représentant de l'Union soviétique.

Le représentant de la France a déclaré ce qui suit :

"La délégation japonaise nous propose, en effet, d'arrêter les essais entre le jour où sera conclu un accord de principe sur le contrôle de cet arrêt et celui où un rapport sera fait à la prochaine Assemblée. Durant cette pause, seraient négociées les modalités de fonctionnement du contrôle.

"Si nous acceptions ces vues, l'arrêt des expériences serait immédiat, les Soviétiques ayant accepté le principe du contrôle. La suspension durerait ainsi environ douze mois qui, comme dans notre proposition, seraient utilisés à discuter de l'installation du contrôle - du contrôle de l'arrêt des explosions - qui est plus complexe qu'on ne l'imagine généralement."

(A/C.1/FV.877, p. 22)

Le représentant de la France a ajouté ce qui suit :

"La délégation française insiste donc très vivement auprès de la délégation japonaise pour que, à la lumière des explications précédentes et en pleine connaissance de nos intentions, elle accepte de se rallier à notre conception plus large de la lutte antinucléaire." (Ibid., p. 23/25)

Ma délégation désire présenter trois observations.

En premier lieu, l'Union soviétique a accepté le principe du contrôle, ainsi que l'a déclaré le représentant de la France. Il n'y a pas, cependant, d'accord formel sur cette question. Notre projet de résolution présuppose "un accord de principe", en d'autres termes un accord formel concernant le principe du contrôle.

Pour autant que le sache ma délégation, un tel accord formel n'existe pas, contrairement à ce qu'a dit le représentant de la France.

En deuxième lieu, la déclaration du représentant de la France selon laquelle le projet de résolution japonais est similaire à la proposition de l'Union soviétique n'est pas, s'il m'est permis de le dire, exacte. La proposition japonaise est différente en ceci qu'elle ne dissocie pas la question de la suspension des expériences des autres phases du désarmement. Elle insiste pour que l'on continue de s'efforcer à arriver à un accord sur les questions autres que la suspension des expériences. C'est là, je crois, la différence principale qui existe entre le projet de résolution du Japon et celui de l'Union soviétique. En d'autres termes, d'après le plan japonais, la suspension de la course aux armements nucléaires, la cessation de la production, etc. devront être discutés pendant la suspension des expériences.

Je crois avoir ainsi répondu à la critique que vient de porter contre mon gouvernement et ma délégation le représentant de l'Union soviétique. En ce qui concerne les autres critiques qu'il a formulées, je le renverrai à ma réponse aux déclarations des représentants de la Roumanie, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie.

J'en viens à ma troisième remarque. Le représentant de la France a déclaré que l'installation du contrôle de la suspension des expériences est plus complexe qu'on ne l'imagine généralement. S'il en est bien ainsi, pourquoi a-t-il ajouté ce qui suit dans sa déclaration du 22 octobre :

"Nous avons dit en substance au représentant soviétique : 'Nous acceptons l'arrêt des expériences dès le jour de l'entrée en vigueur du traité, avant même l'installation du contrôle de cet arrêt, sur le seul principe duquel nous sommes d'accord. Nous acceptons de ne pas retarder la suspension des explosions jusqu'à la signature de l'accord technique, pratique, permettant d'installer ce contrôle. Discutons-en durant les douze premiers mois de suspension. S'il est mis en place avant le douzième mois, l'accord sera reconduit pour une seconde année.'" (A/C.1/PV.877, p. 21 et 22)

Dans le projet de résolution japonais, presque une année complète est prévue pour permettre l'installation d'un système de contrôle et d'inspection. Cette période devrait être suffisante et, même si elle ne l'était pas, elle pourrait être étendue par accord mutuel si les perspectives d'installation du système de contrôle étaient jugées satisfaisantes. S'il n'en était pas ainsi, il pourrait être mis fin à

la suspension. En tout état de cause, le moins que l'on puisse dire, c'est que la période d'une année serait suffisante, dans une certaine mesure, pour éprouver la bonne foi de toutes les parties intéressées.

En terminant, je voudrais dire que la proposition japonaise est une proposition pratique qui demande la suspension des expériences dans ces conditions et la continuation des négociations de désarmement sur les autres points non réglés. A notre humble avis, si un accord intervenait sur la suspension, même pour une période d'une année, il créerait certainement un climat qui faciliterait l'extension de cette période lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT : La discussion générale de la question du désarmement est close. Au cours de la prochaine séance, nous passerons immédiatement à l'examen de tous les projets de résolution dont la Commission a été saisie.

La prochaine séance aura lieu probablement demain après-midi, à moins que l'Assemblée générale ne siége en séance plénière. Dans ce cas, la prochaine séance serait annoncée dans le Journal.

La séance est levée à 18 h. 15.